



2iE
Fondation 2iE

Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
International Institute for Water and Environmental Engineering

2iE 19890

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FONDATION 2iE
Ouagadougou, le 6 juillet 2012

AGENDA

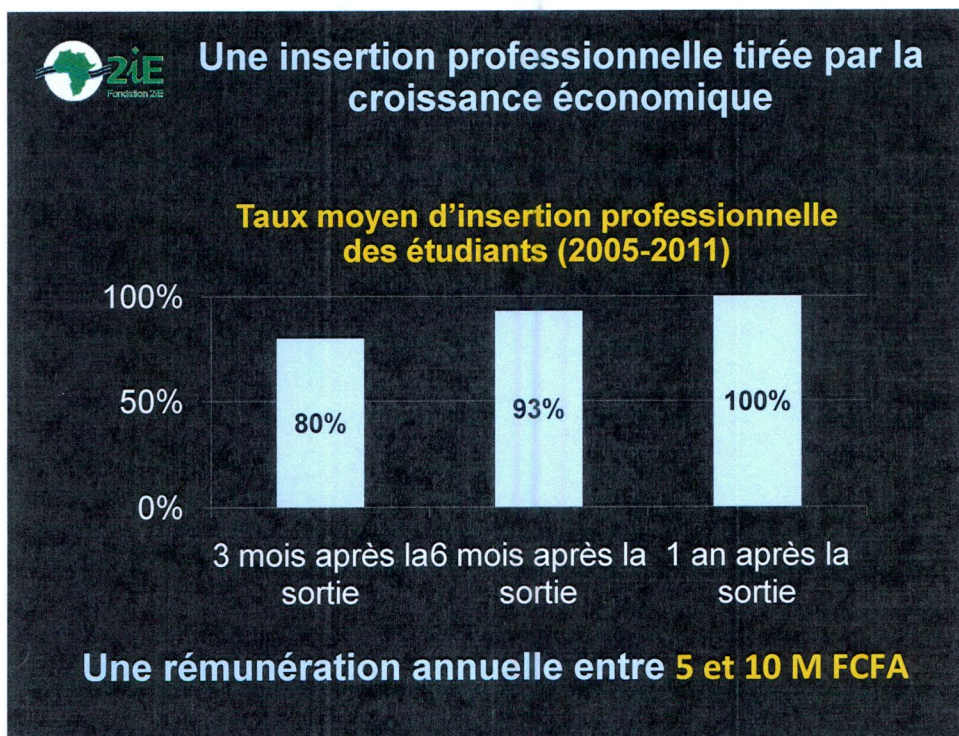
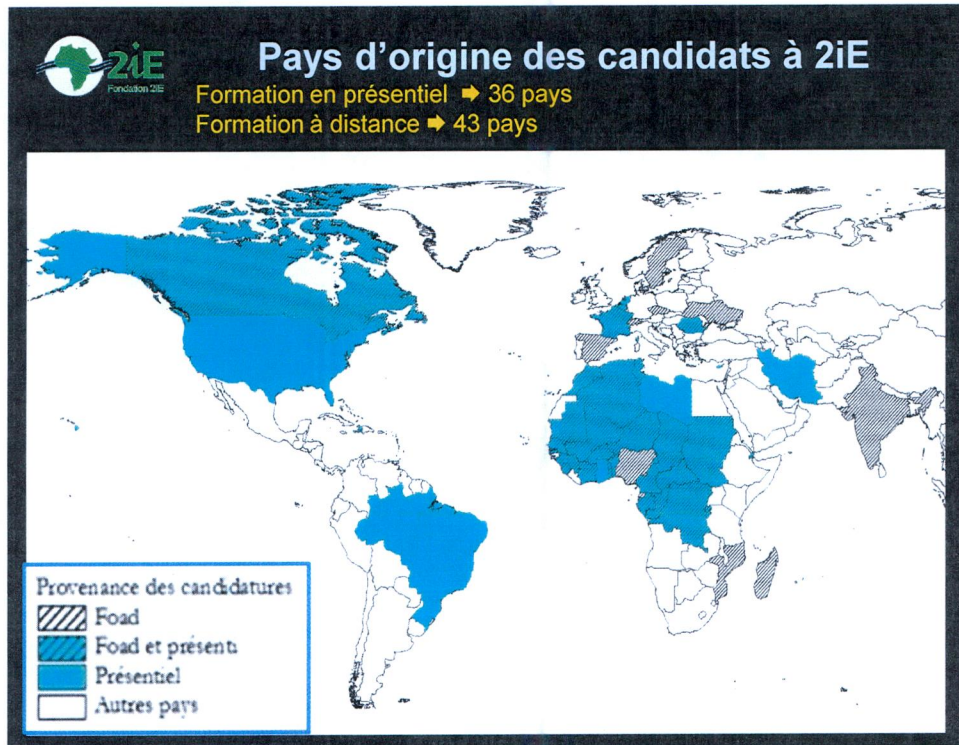
- 07 H 30 Arrivée des membres de l'Assemblée Générale
- 07 H 30 Visite du campus
- 08 H 15 Montée des couleurs des nouveaux Etats membres
- 08 H 30 Début des travaux (Réunion plénière)
- 1) Projection du film sur 2iE au Forum de l'Eau à Marseille
 - 2) Présentation 2iE
- Intermède (FasoProt)**
- 3) Présentation des Comptes de l'exercice 2011
 - Rapport du Commissaire aux Comptes
 - Etat des frais de scolarité et arriérés des contributions
 - Etat d'avancement du programme d'investissement
 - 4) Présentation du Centre de formation de Kumba : projet d'accord de siège entre le Gouvernement camerounais et 2iE
 - 5) Présentation du Campus Afrique Centrale (CAC) et proposition d'adhésion du Collège des Etats de 2iE au CAC
 - 6) Présentation d'Institut d'Afrique
 - 7) Information sur les perspectives de partenariats
 - Projet de convention d'établissement avec le Mali
 - Perspectives de partenariats au Niger et en Côte d'Ivoire
 - 8) Divers
- 10 H 30 Assemblée Générale et réunion des Collèges
- 11 H 00 **Fin des travaux et départ pour la Primature pour une audience avec SEM le Premier Ministre du Burkina Faso (personnes concernées : Ministres et chefs de délégation)**
- 12 H 30 Retour à 2iE et Déjeuner

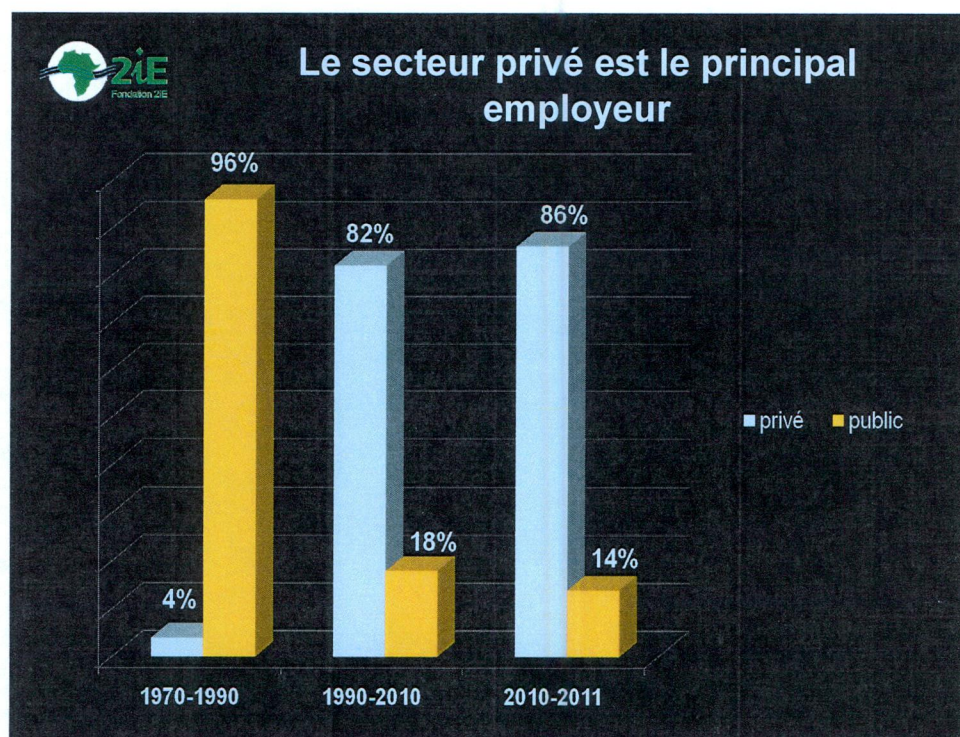
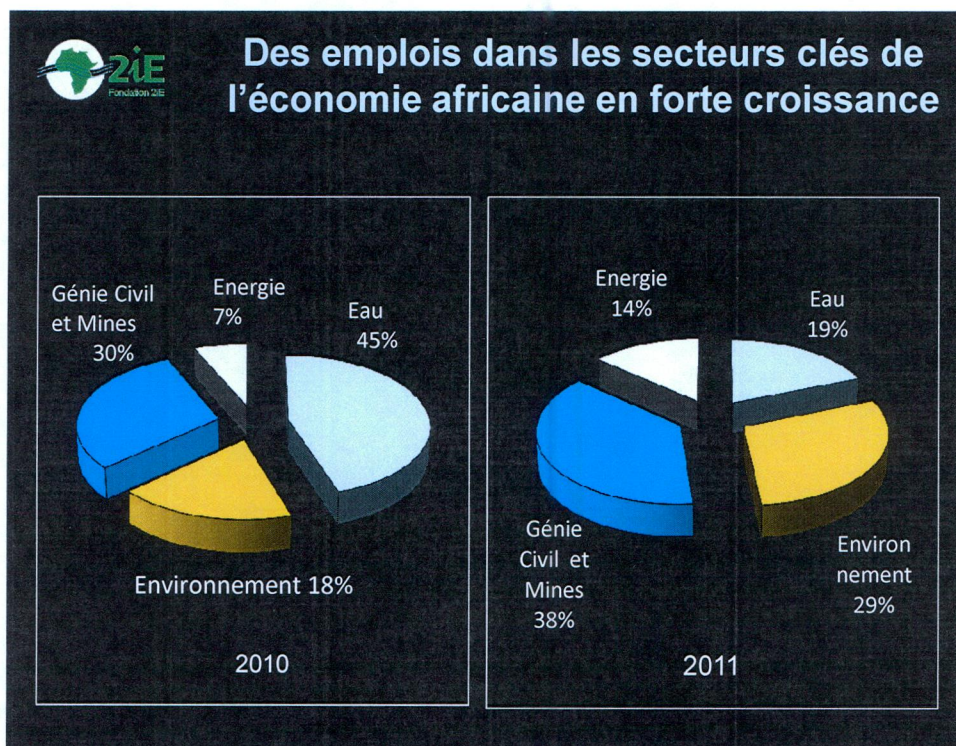
9e 15820



**2iE, un centre d'excellence
dans les domaines :**

- Eau et assainissement
- Environnement
- Energie et électricité
- Génie Civil
- Mines

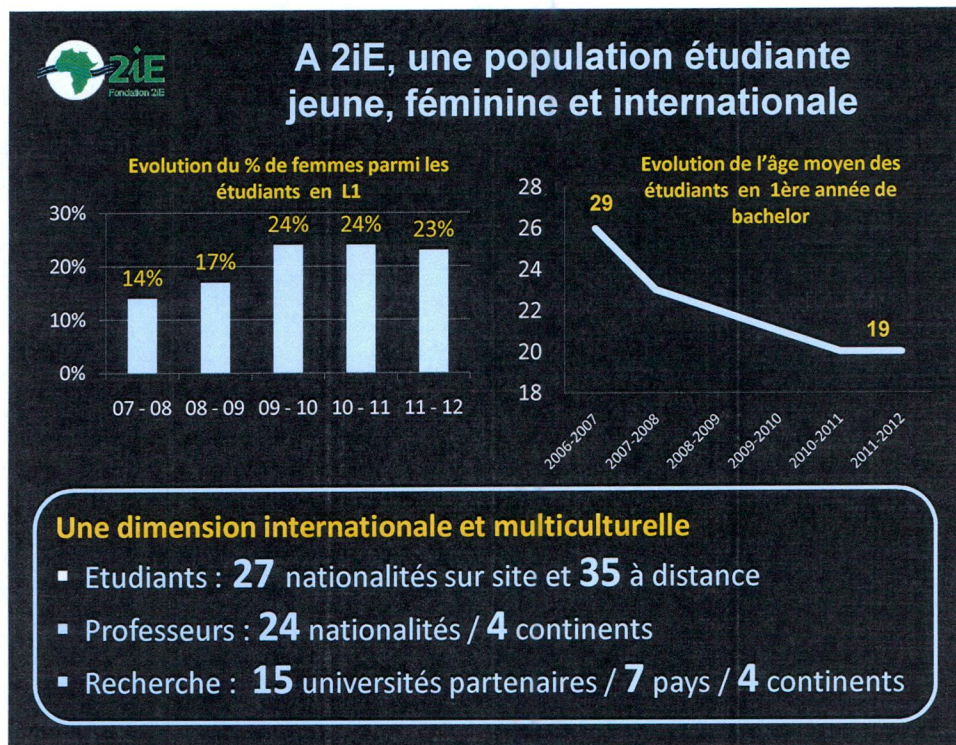







Un fort besoin de compétences en ingénierie sur le continent africain

2005 – 2011	
Diplômés retournant dans leur pays d'origine	84 %
Diplômés travaillant en Afrique	98 %



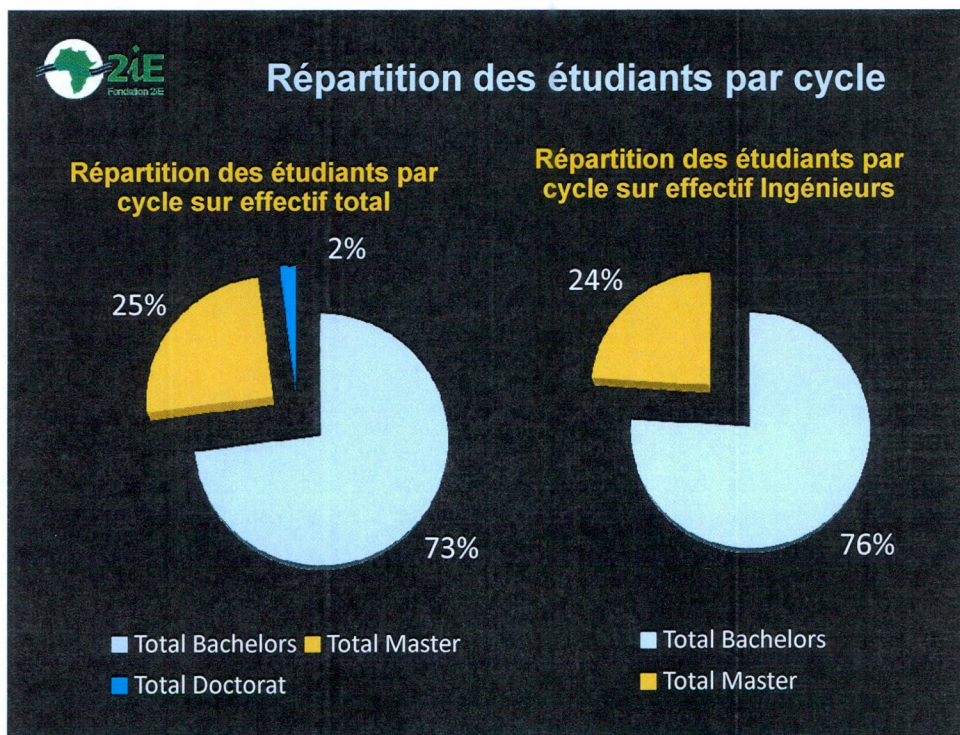
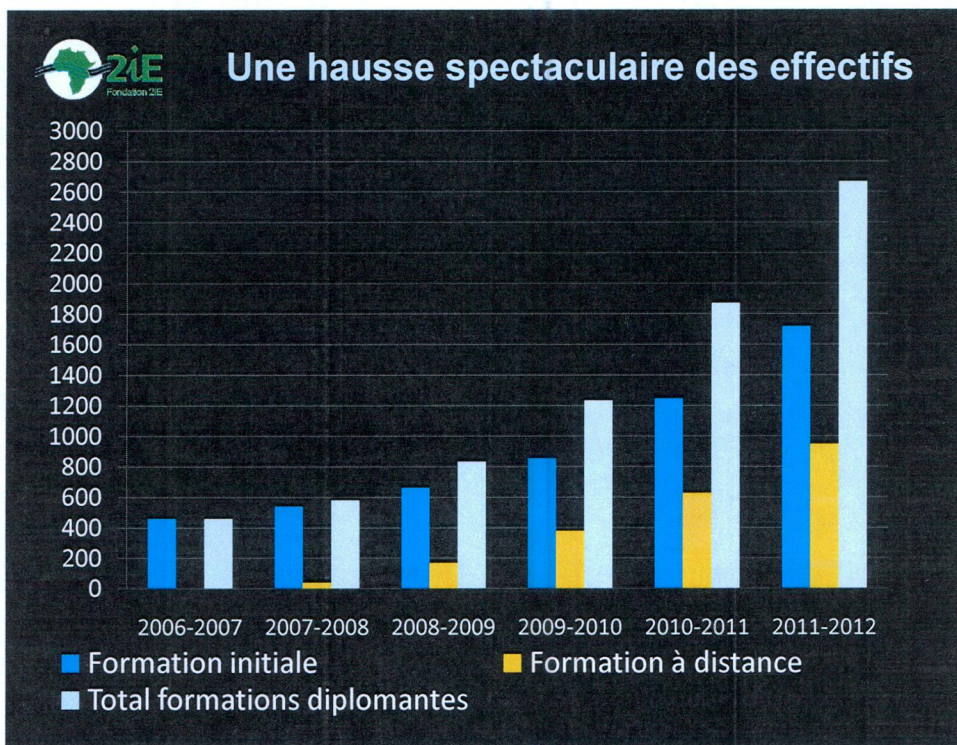
 **Dimension multiculturelle**

Nationalité	1966-2005	2006-2012	Total
BENINOISE	256	120	376
BURKINABE	483	653	1136
CAMEROUNAISE	344	207	551
CENTRAFRICAINE	59	30	89
CONGOLAISE	172	23	195
GABONAISE	87	42	129
GUINEENNE	81	29	110
IVOIRIENNE	249	165	414
MALIENNE	164	69	233
MAURITANIENNE	61	21	82
NIGERIENNE	283	126	409
SENEGALAISE	310	76	386
TCHADIENNE	164	123	287
TOGOLAISE	259	75	334
RD CONGO	4	19	23
Autres pays (10)	19	37	56
Total	2995	1815	4810

En 2011-2012 après toutes les soutenances (d'ici Décembre 2012)

- ☐ 337 bachelors
- ☐ 167 Masters
- ☐ 50 en Master Spécialisés

Soit 554 Diplômés





LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION A DISTANCE

Public cible

- Professionnels en activité
- Etudiants

Vocation

- Formation qualifiante ou diplômante (tout le long de la vie)
- Renforcement des compétences,
- Accroissement des opportunités de carrière
- Obtention d'un diplôme ou d'une attestation tout en restant chez soi.

Niveau et domaines des formations

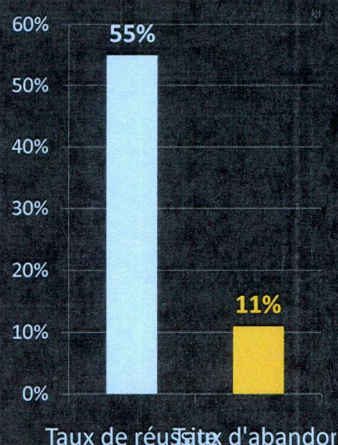
Licence, Master d'ingénierie et Master spécialisé en Eau, Energie, Environnement, Génie Civil et Sciences Managériales.

- ❑ Formations agréées par le conseil scientifique de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)
- ❑ Diplômes de même valeur académique que tout autre diplôme délivré par 2iE.



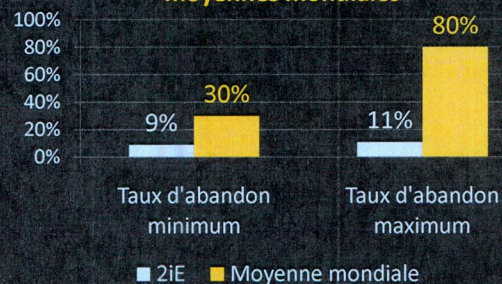
2iE : leader de la FOAD en Afrique francophone

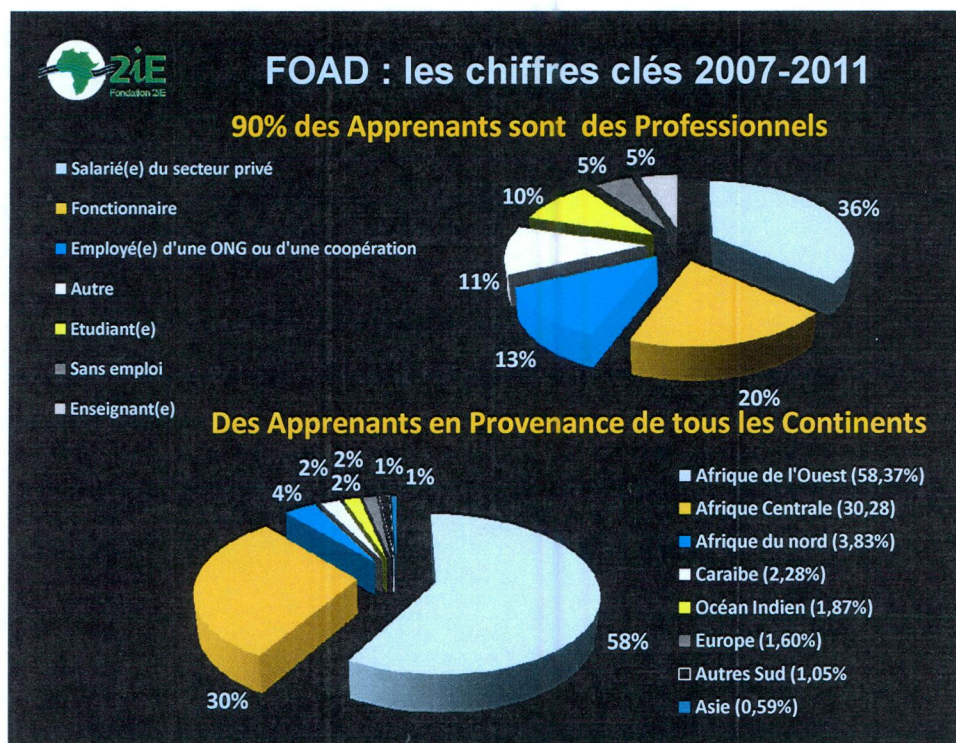
Résultats 2008 - 2011



- Formations diplômantes agréées par l'AUF
- Premier Institut de formation en Ingénierie du portail FOAD de l'AUF

Un taux d'abandon plus faible que les moyennes mondiales





ZiE
Fondation ZiE

LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION A DISTANCE

Une offre de formation diversifiée et adaptée au besoin du marché de l'emploi et aux contraintes des professionnels

Formations diplômantes

- Des cursus diplômants déjà disponibles : 6 licences (L3), 1 master d'ingénierie (M1 & M2), 9 masters spécialisés (M1 et M2).

Formations qualifiantes

- Des formations qualifiantes disponibles dès janvier 2013 (possibilité de suivre une plusieurs unités d'enseignement en vue d'une compétence spécifique).



LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION A DISTANCE

Un dispositif innovant :

- Permet des rentrées par cohortes;
- Offre aux candidats une grande flexibilité leur permettant de s'inscrire à tout moment de l'année et de démarrer leur formation;
- Chaque cohorte comprend environ 20 apprenants;
- L'apprenant peut changer de cohorte pour intégrer une autre, définissant ainsi lui-même le parcours et la durée de sa formation.



LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION A DISTANCE

Planning continu : rentrées par cohortes

Mois	Jun 2012	Juil 2012	4-06 2012	Sept 2012	Oct 2012	Nov 2012	Déc 2012	Janv 2013	Fév. 2013	Mars 2013	Avril 2013	Mai 2013	Juin 2013	Juil 2013	Août 2013	Sept 2013	Oct 2013	Nov 2013	Déc 2013	Janv 2014	Fév. 2014	
Cohorte 01	UE 1	UE 2		UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7		UE 8	UE 9	UE 10	UE 11	UE 12								
Cohorte 02		UE 1		UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6		UE 7	UE 8	UE 9	UE 10	UE 11		UE 12						
Cohorte 03				UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5		UE 6	UE 7	UE 8	UE 9	UE 10		UE 11	UE 12					
Cohorte 04					UE 1	UE 2	UE 3	UE 4		UE 5	UE 6	UE 7	UE 8	UE 9		UE 10	UE 11	UE 12				
Cohorte 05						UE 1	UE 2	UE 3		UE 4	UE 5	UE 6	UE 7	UE 8		UE 9	UE 10	UE 11	UE 12			
Cohorte 06							UE 1	UE 2		UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7		UE 8	UE 9	UE 10	UE 11	UE 12		

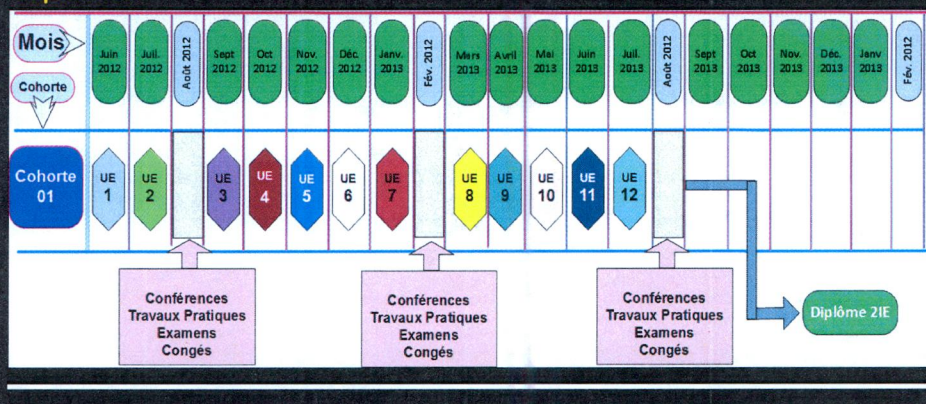
UE : Unité d'Enseignement intégrant des compétences spécifiques



LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION A DISTANCE

Parcours continu dans une cohorte :

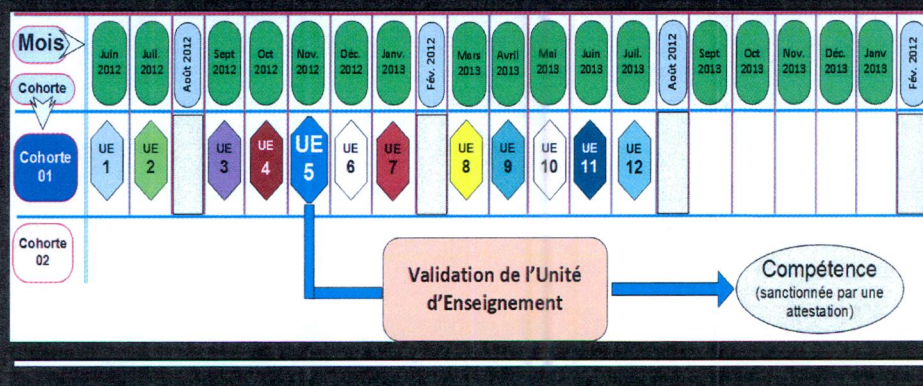
L'apprenant s'inscrit dans la cohorte de son choix (exemple juin 2012) et suit sa formation suivant le planning des sessions de toutes les Unités d'Enseignement de sa formation jusqu'au diplôme.



LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION A DISTANCE

Parcours qualifiant dans une cohorte

- L'apprenant s'inscrit **UNIQUEMENT** à une Unité d'enseignement répondant à son besoin de qualification; Il intègre une cohorte et suit les enseignements composant l'UE; S'il valide l'UE, il la capitalise et acquiert la compétence associée.





LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION A DISTANCE

Une durée de formation adaptée aux contraintes de l'apprenant :

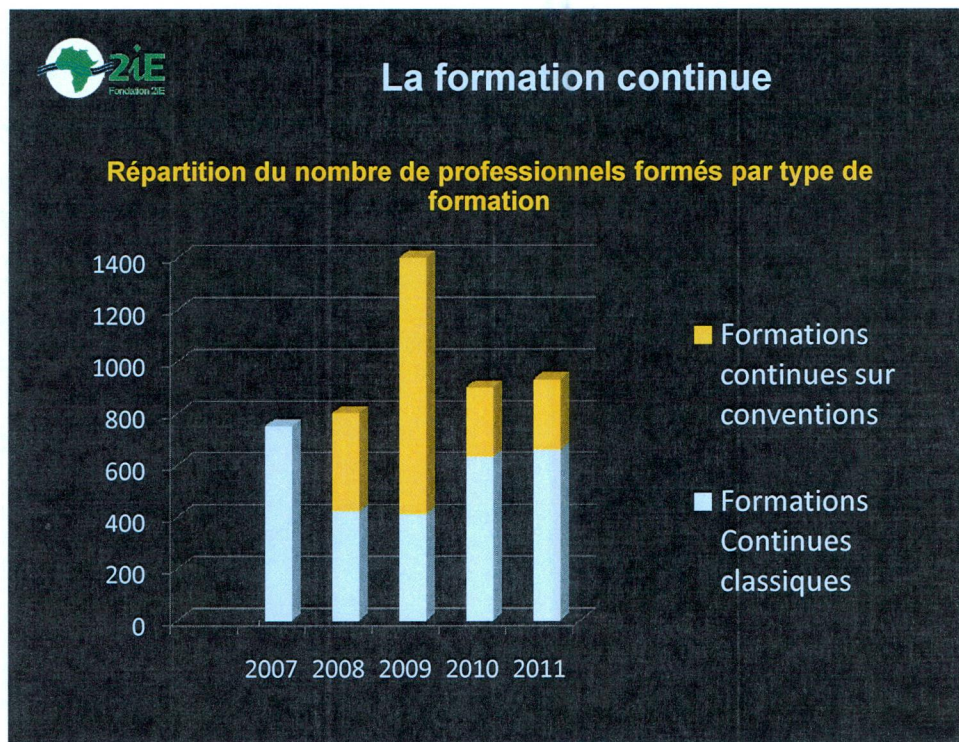
- 15 à 24 mois en moyenne selon les contraintes, les possibilités et les choix de l'apprenant, grâce à la flexibilité offerte.
 - Contraintes : évènement familial, surcharge professionnelle, etc.
 - Possibilités et choix de l'apprenant : moyens financiers, projet professionnel et personnel, etc.
- L'apprenant peut suspendre, reprendre et finir sa formation à sa guise.



LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION A DISTANCE

Des prix attractifs

- Les frais annuels de formation (cycle diplômant) sont de 1.312.000 à 1.640.000 F CFA (2000 à 2500 €) avec, possibilité de paiement en 4 tranches sur une période de 6 mois.
- Les frais d'inscription aux Unités d'Enseignement (UE) pour l'acquisition et la capitalisation de compétences spécifiques, sont de 46 € (30.000 FCFA) par crédit ECTS.



2iE : Une formation d'ingénieur entrepreneur couronnée par des succès dans les compétitions internationales



Global Social Venture Competition



- La plus prestigieuse compétition internationale de Business Plans de projets d'entrepreneuriat social



- 2011 et 2012 : **1 équipe de 2iE en finale mondiale** à Berkeley (USA)

- 2011 **Beti Halali** : implantation d'une usine d'éco-matériaux et système innovant de financement (sur le principe des tontines)
- 2012 **FasoProt** : production de solutions nutritionnelles à partir de la chenille de karité



Les compétitions internationales

- **Challenge Humanitech** 2011 : concours étudiants de l'invention humanitaire

- 5 équipes 2iE sélectionnées parmi les 22 finalistes



- **Citizen Act** de la Société Générale 2012 : un business game sur les questions de RSE

- 1 équipe 2iE finaliste parmi 250 équipes

- **Défi Bouygues Construction** : la « Star Act du BTP »

- 2iE sélectionné en 2010 et 2011





2iE accompagne la création d'entreprises

- **TECHNOPOLE 2iE :**

- **InnoFaso** : usine de production de solutions nutritionnelles pour le marché burkinabé, en partenariat avec NUTRISET SA



- **SIREA Afrique** : production de composants en automatisme et couplage d'énergie



- **TCHAD :**

- **Beti Halali** : usine d'éco-matériaux et système innovant de financement



- **EN INCUBATION :**

- **Tingare** : fabrication de modules flottants en déchets plastiques recyclés pour lutter contre l'évaporation dans les bassins miniers

- **Nenu-Phare** : couverture solaire pour lutter contre l'évaporation et produire de l'énergie

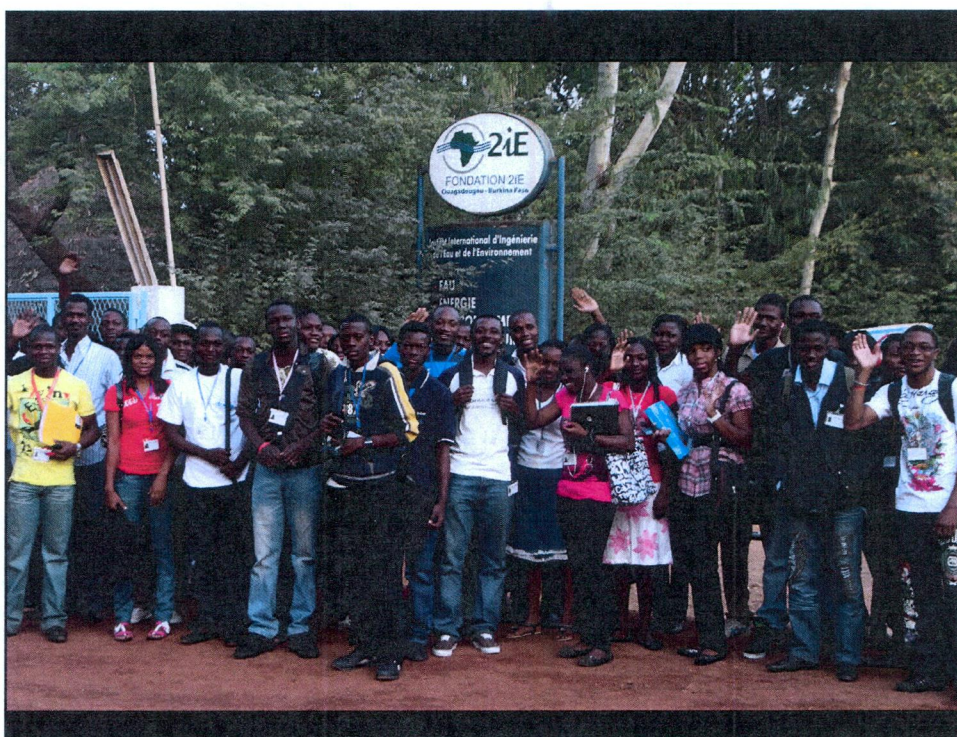


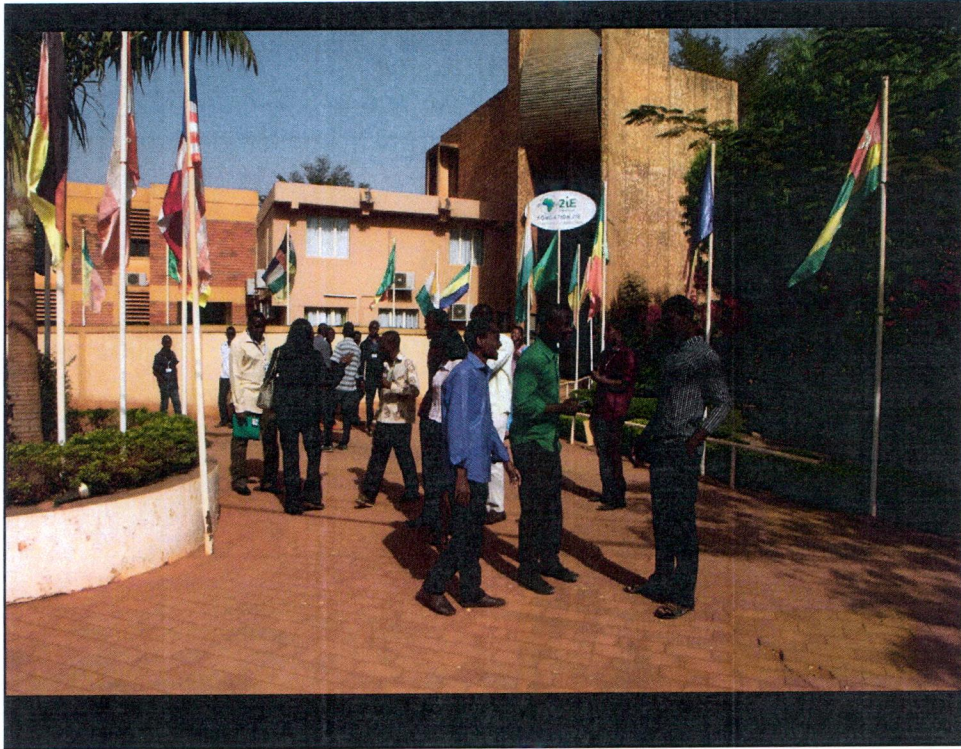
Conditions de travail et de vie à 2iE



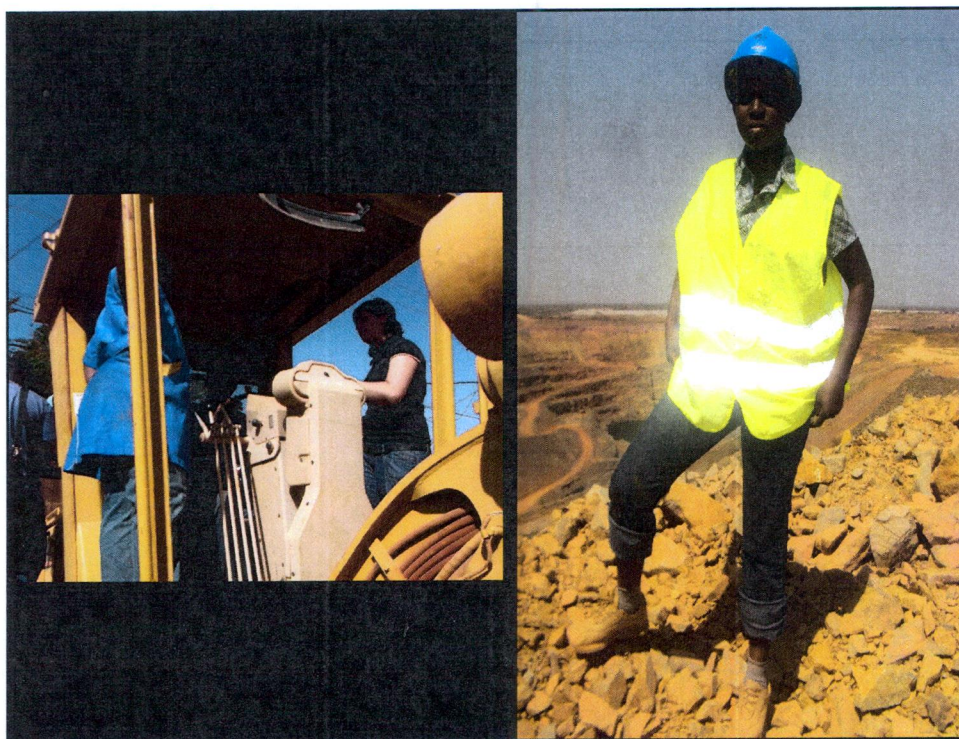
Les équipements et infrastructures

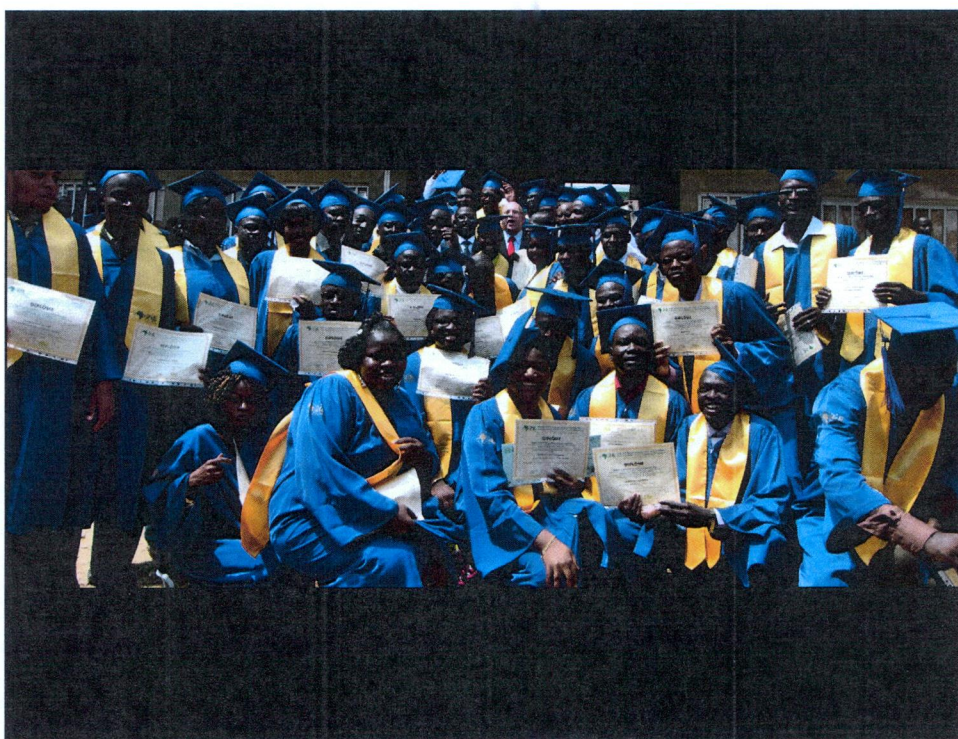
- **Deux campus :**
 - Ouagadougou : 6 ha
 - Kamboinsé (à 12 Kms de Ouagadougou) : 100 ha
- **Surface pédagogique et scientifique : 24 000 m²**
 - 32 salles de cours ; 3 amphithéâtres de grande capacité
 - 6 salles informatiques ; 2 salles de visioconférences
 - 5 laboratoires de recherches et pédagogiques
- **Surface vie étudiante : 22 000 m²**
 - 9 équipements sportifs et culturels (dont piscine...)
 - 1000 chambres étudiant
 - 960 chambres en construction d'ici septembre 2013














Des formations de niveau international

Rentrée Universitaire 2012-2013




Des formations de qualité pour des métiers d'avenir...

INSTITUT INTERNATIONAL BILINGUE
 Eau • Environnement • Énergie
 Génie Civil/Mines


Inscrivez-vous dès à présent en ligne
Bachelor • Master • Doctorat

Rue de la Science - 01 BP 594 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
 Tél. : (+226) 50 49 28 00 - E-mail : desa@Zie-edu.org



Architecture générale ➔ L M D



D	D3	Doctorat ès sciences de l'eau	
	D2		
	D1		
M	M2	Master d'ingénierie	Masters spécialisés
	M1	Ingénieur ZiE	
L	L3	Bachelor en Ingénierie	Bachelor En Sciences
	L2		Licence Pro
	L1		


 **Accréditations / certifications**


Bachelor en Ingénierie
Bachelor Sciences

Master d'ingénierie
Ingénieur ZiE



Formations ouvertes et à Distance
(FOAD) : Master spécialisés et
Licences Professionnelles


 






ZiE est membre de

 **Des formations avec une forte
composante pratique**

- **Travaux pratique (TP) :**
 - Environ 10% des heures de cours en moyenne (Cycle L & M)
 - Jusqu'à 17% dans certains Masters spécialisés
- **Stages :**
 - Obligatoire tous les ans sauf en L1
 - Durée : entre 10 et 15 semaines
 - 16,5 mois de stage obligatoire au total pour le cycle ingénieur
- **Sorties de terrain :**
 - Quasiment systématique en L2 et L3



Des formations reposant sur une recherche pour le développement : 5 laboratoires

LEDES	LEAH	LBEB	LESEE	LEMC
Eau, dépollution, écosystème et santé	Hydrologie et Ressources en eau	Biomasse énergie et biocarburants	Energie solaire et économies d'énergie	Eco Matériaux de construction

Une Ecole doctorale internationale avec 15 universités partenaires

Membre fondateur de L'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable

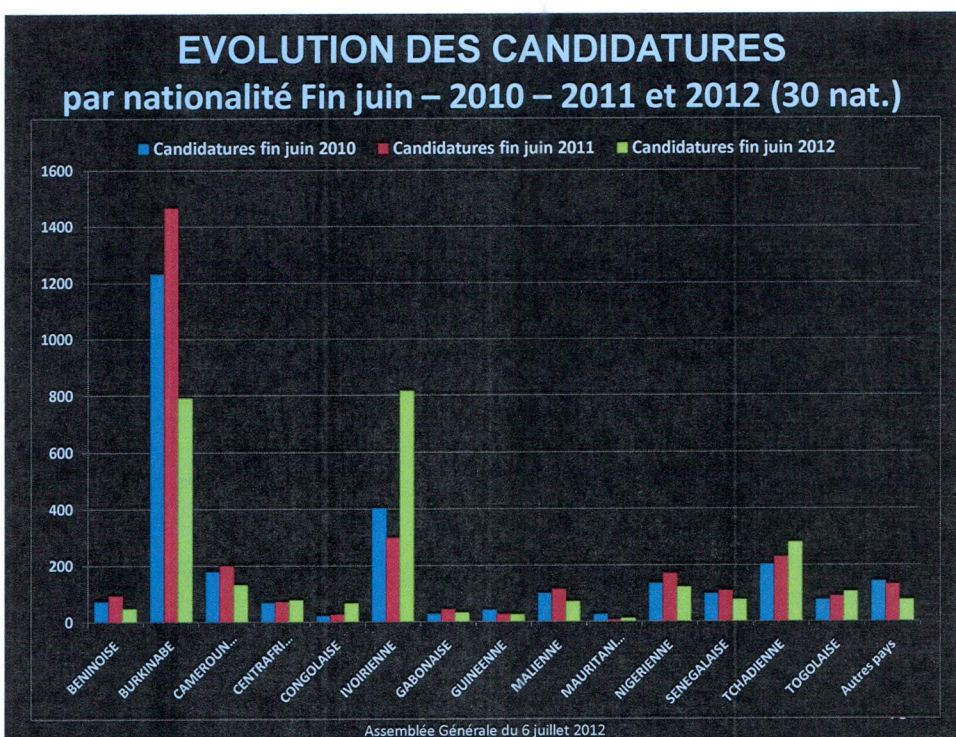
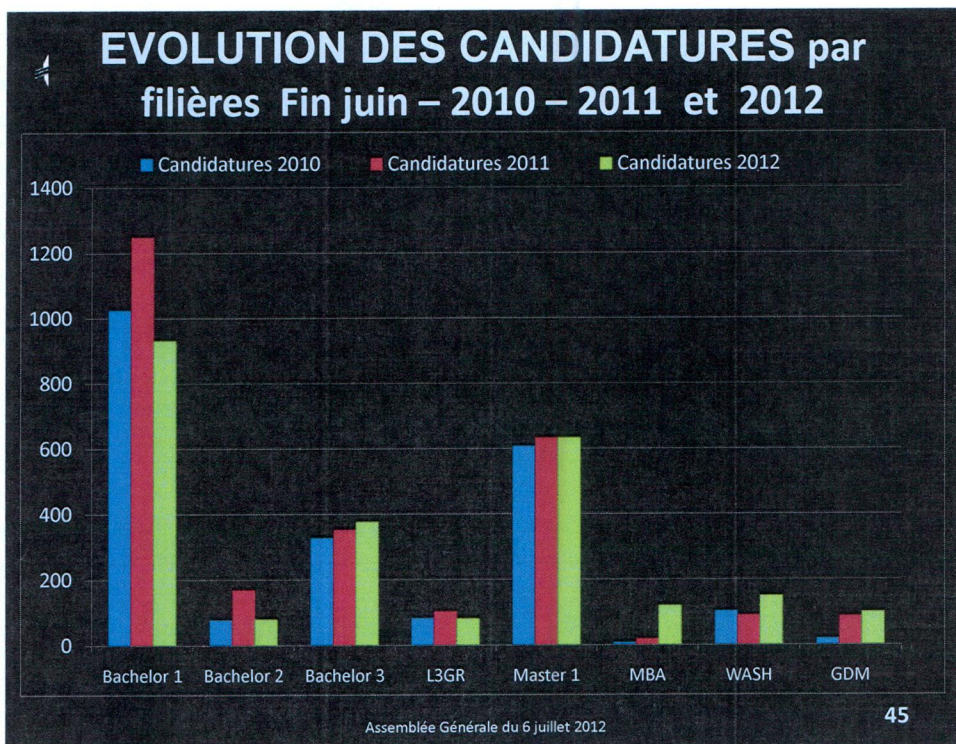
Prévision Effectif 2012-2013 en présentiel

EFFECTIFS 2012-2013 (Prévision)

CYCLE BACHELOR		CYCLE MASTER D'INGENIERIE		MASTERS SPECIALISES	
EFFECTIFS	2012-2013	EFFECTIFS	2012-2013	EFFECTIFS	2012-2013
L1A+L1B	500	M1 ZiE	200	WASH	30
L2	400	M1 DIRECT	60	GDM	30
L3S	240	M2	180		
L3P	80				
L3D	90				
L3 GRPM	40				
S/TOTAL	1350	S/TOTAL	440	S/TOTAL	60

	2011-2012	2012-2013	%
EFFECTIFS/CYCLES	1225	1350	10%
BACHELOR	397	440	11%
MASTERS D'INGENIERIE	61	60	-2%
MASTERS SPECIALISES	37	40	8%
DOCTORANTS			
TOTAL	1720	1890	10%

Assemblée Générale du 6 juillet 2012





NOUVELLES OFFRES DE FORMATION

- **MBA en Eco innovation**
- **Master en ingénierie d'affaires et de projets**
- **Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)**
- **Bachelor technologique en :**
 - **Mines et Carrières**
 - **Qualité, hygiène sécurité et environnement**
 - **Topographie , SIG et Télédétection**
 - **Entreprenariat agro-industriel**



Tarifs : année scolaire 2012 - 2013



2iE est une association internationale d'intérêt public, sans but lucratif. Afin de faciliter l'accès aux classes moyennes et aux populations défavorisées à une éducation de haut niveau, 2iE a mis en place une politique tarifaire et des modalités de paiement et de financement innovantes. 2iE permet aux jeunes d'étudier et de travailler en Afrique.



Tarifs des formations - en F CFA

Filières	Tarifs famille	Tarifs Etats / Entreprises
Bachelor 1 ^{ère} année	1 300 000	1 700 000
Bachelor 2 ^{ème} année	1 800 000	2 100 000
Bachelor 3 ^{ème} année	1 800 000	2 100 000
Bachelor 3 ^{ème} année externe	1 900 000	2 300 000
Master d'ingénierie 1 ^{ère} année	2 500 000	3 500 000
Master d'ingénierie 2 ^{ème} année	2 500 000	3 500 000
Licence professionnelle (GR)	2 500 000	3 500 000
Master spécialisé	3 500 000	4 200 000
MBA Management Eco-innovation	4 200 000	5 000 000

Droits d'inscription

Bachelor 1^{ère} année ou 2^{ème} (inscription initiale) = 100.000 F CFA

Bachelor 3^{ème} année et le Master 1^{ère} année = 150.000 F CFA

Masters spécialisés = 150 000 F CFA



Tarifs pour des formations équivalentes en Europe (hors hébergement) – en F CFA

Filières	Tarifs Europe	Tarifs famille 2iE
Bachelor 1 ^{ère} année	2 300 000	1 300 000
Bachelor 2 ^{ème} année	2 300 000	1 800 000
Bachelor 3 ^{ème} année	4 300 000	1 800 000
Master d'ingénierie 1 ^{ère} année	4 300 000	2 500 000
Master d'ingénierie 2 ^{ème} année	4 300 000	2 500 000

* Référence par rapport aux diplômes équivalents en Europe. Moyenne sur 9 établissements agréés par la CTI : EPITA, EIGSI, EPF, EFREI, ESIGELEC, ISMANS, EI Purpan-INP, EISTI, ESIEE



Echéancier de paiement cycle Master & Master spécialisé - En F CFA

ECHEANCE		Master 1	Master 2	Master Spé.	MBA
		2 500 000	2 500 000	3 500 000	4 200 000
3 sept 2012	Scolarité	900 000	900 000	1 400 000	2 000 000
	C2i / TOEFL	25 000			
	Assurance	200 000	200 000	200 000	200 000
	TOTAL	1 125 000	1 100 000	1 600 000	2 200 000
31 janv 2013	Scolarité	800 000	800 000	1 050 000	1 100 000
2 avril 2013	Scolarité	800 000	800 000	1 050 000	1 100 000



Echéancier de paiement cycle Bachelor - En F CFA

ECHEANCE		Bachelor 1	Bachelor 2	Bachelor 3	Bachelor 3 externe	Licence PRO
		1 300 000	1 800 000	1 800 000	1 900 000	2 500 000
3 sept 2012	Scolarité	500 000	670 000	670 000	720 000	900 000
	C2i / TOEFL	25 000		25 000	25 000	
	Assurance	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	TOTAL	725 000	870 000	895 000	945 000	1 100 000
31 janv 2013	Scolarité	400 000	570 000	570 000	620 000	800 000
2 avril 2013	Scolarité	400 000	560 000	560 000	560 000	800 000



Tarifs de la FOAD - en €

Filières	Tarifs
L3 pro (EA, GCC, MCT, GM2IE, MEER)	2 000
L3 pro (Topo-SIG)	2 500
Master d'ingénierie M1 et M2	4 000
Master spécialisé M1	2 000
Master spécialisé M2	2 000

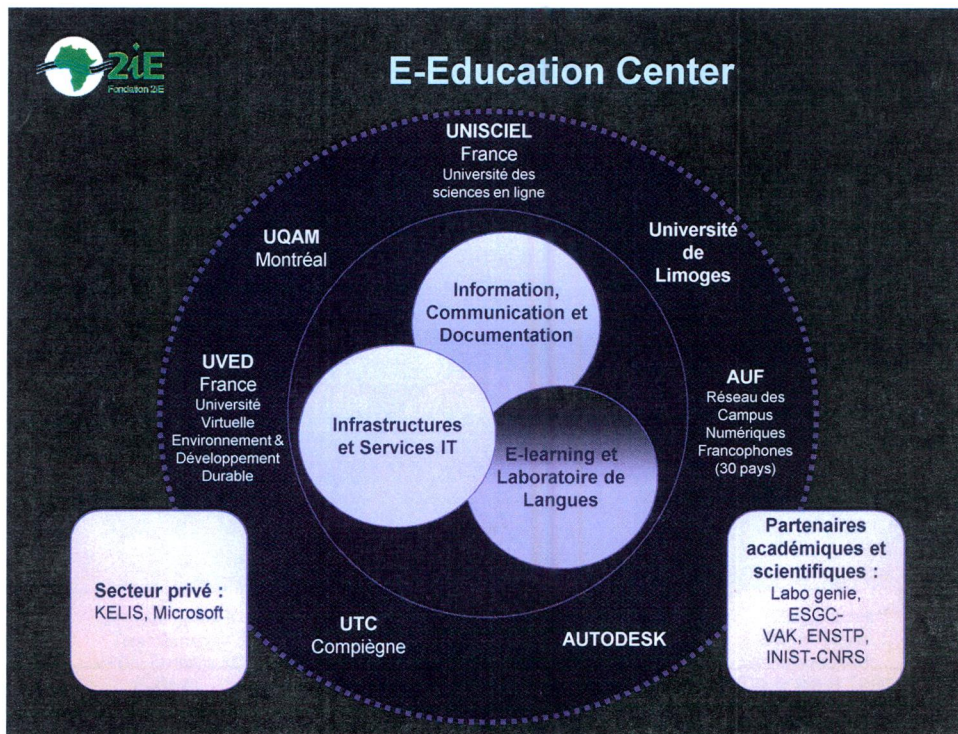
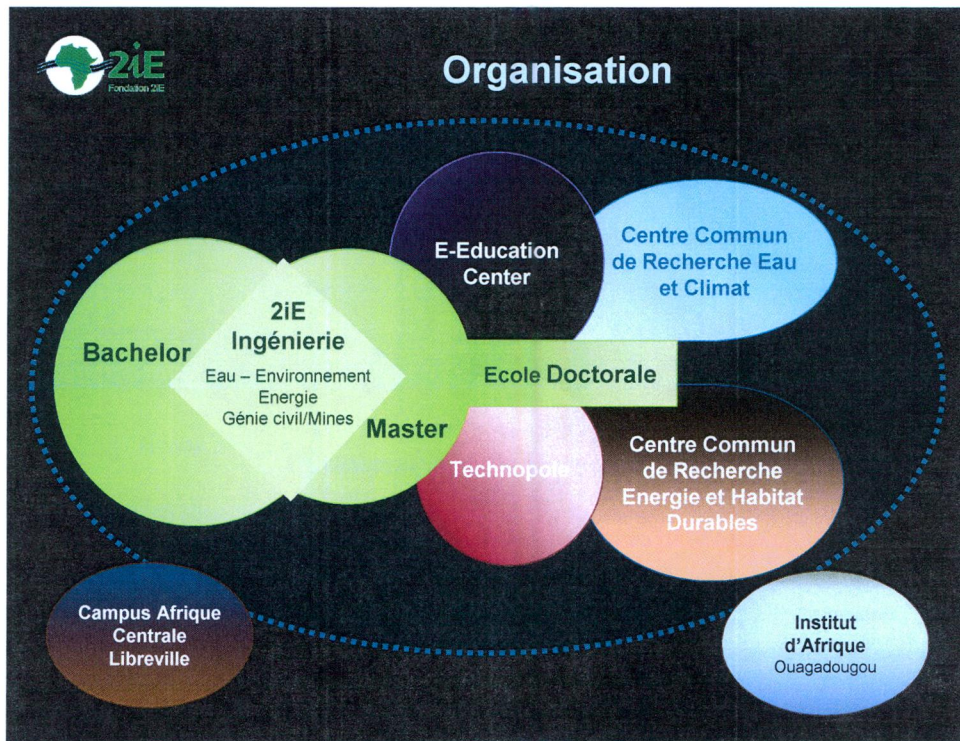


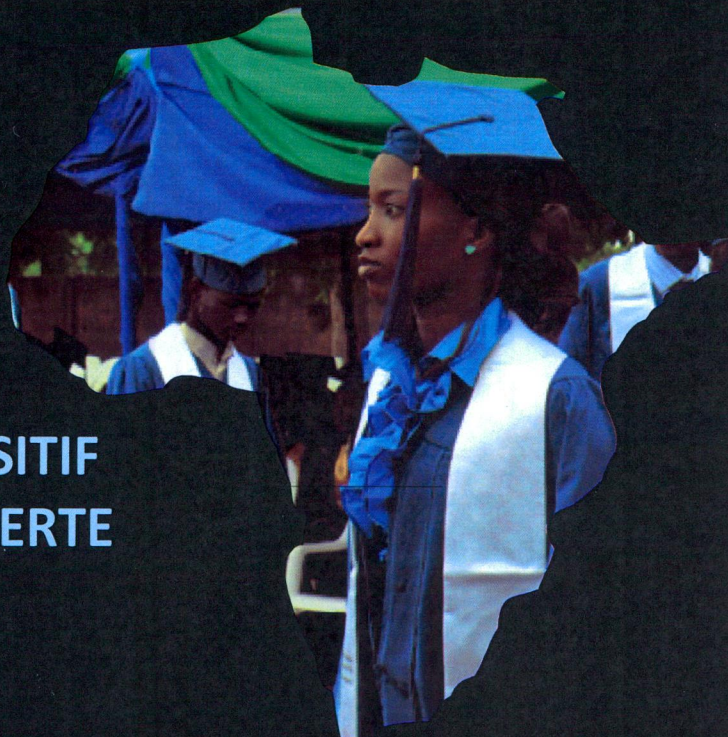
Tarif de l'hébergement - en F CFA

Type de Chambre	Tarifs
Chambre individuelle avec douche interne	520 000
Chambre double avec douche interne	420 000
Chambre double avec douche externe	320 000



Organisation et gouvernance





LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE

M. KOUAME KOUASSI

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR DES ÉTUDES ET DES
SERVICES ACADÉMIQUES DE LA FONDATION 2iE

AG de la Fondation 2iE – 6 juillet 2012



LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION A DISTANCE

Public cible

- Professionnels en activité
- Etudiants

Vocation

- Formation qualifiante ou diplômante (tout le long de la vie)
- Renforcement des compétences,
- Accroissement des opportunités de carrière
- Obtention d'un diplôme ou d'une attestation tout en restant chez soi.

Niveau et domaines des formations

Licence, Master d'ingénierie et Master spécialisé en Eau, Energie, Environnement, Génie Civil et Sciences Managériales.

- Formations agréées par le conseil scientifique de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)
- Diplômes de même valeur académique que tout autre diplôme délivré par 2iE.



Une offre de formation diversifiée et adaptée au besoin du marché de l'emploi et aux contraintes des professionnels

Formations diplômantes

- Des cursus diplômants déjà disponibles : 6 licences (L3), 1 master d'ingénierie (M1 & M2), 9 masters spécialisés (M1 et M2).

Formations qualifiantes

- Des formations qualifiantes disponibles dès janvier 2013 (possibilité de suivre une plusieurs unités d'enseignement en vue d'une compétence spécifique).



Un dispositif innovant :

- Permet des rentrées par cohortes;
- Offre aux candidats une grande flexibilité leur permettant de s'inscrire à tout moment de l'année et de démarrer leur formation;
- Chaque cohorte comprend environ 20 apprenants;
- L'apprenant peut changer de cohorte pour intégrer une autre, définissant ainsi lui-même le parcours et la durée de sa formation.

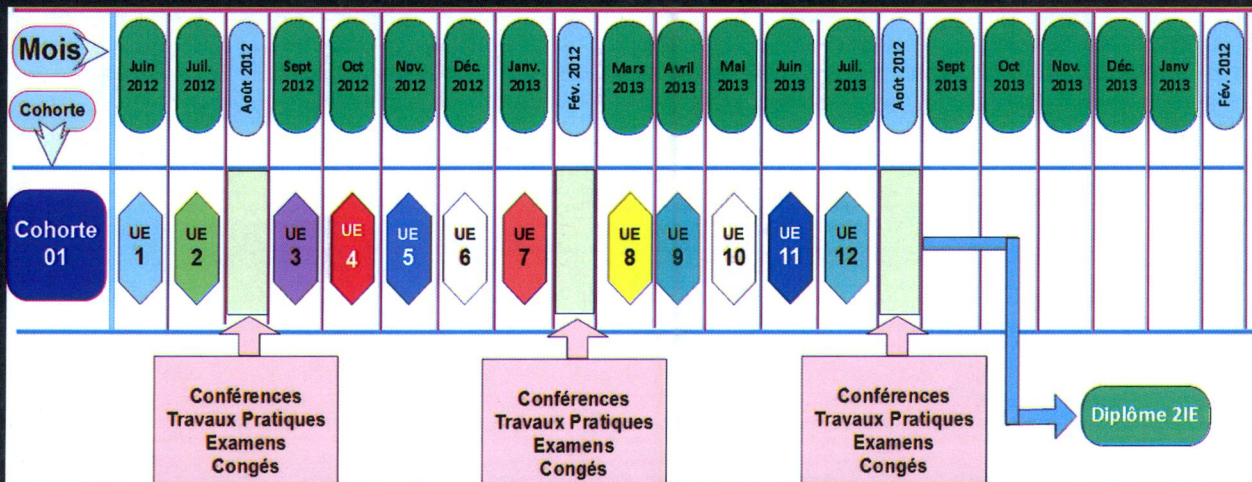
Planning continu : rentrées par cohortes

Mois	Jun 2012	Juil. 2012	Mois	Sept 2012	Oct 2012	Nov. 2012	Déc. 2012	Janv. 2013	Mois	Mars 2013	Avril 2013	Mai 2013	Jun 2013	Juil. 2013	Mois	Sept 2013	Oct 2013	Nov. 2013	Déc. 2013	Janv 2014	Mois	
Cohorte			Août 2012						Fév. 2013						Août 2013							Fév. 2014
Cohorte 01	UE 1	UE 2		UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7		UE 8	UE 9	UE 10	UE 11	UE 12								
Cohorte 02		UE 1		UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6		UE 7	UE 8	UE 9	UE 10	UE 11		UE 12						
Cohorte 03				UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5		UE 6	UE 7	UE 8	UE 9	UE 10		UE 11	UE 12					
Cohorte 04					UE 1	UE 2	UE 3	UE 4		UE 5	UE 6	UE 7	UE 8	UE 9		UE 10	UE 11	UE 12				
Cohorte 05						UE 1	UE 2	UE 3		UE 4	UE 5	UE 6	UE 7	UE 8		UE 9	UE 10	UE 11	UE 12			
Cohorte 06							UE 1	UE 2		UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7		UE 8	UE 9	UE 10	UE 11	UE 12		

UE : Unité d'Enseignement intégrant des compétences spécifiques

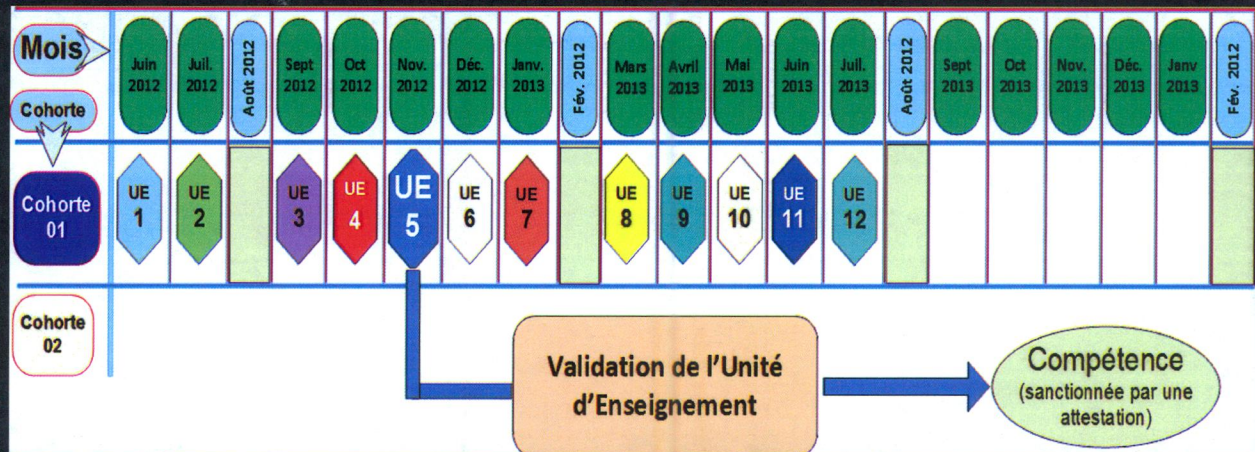
Parcours continu dans une cohorte :

L'apprenant s'inscrit dans la cohorte de son choix (exemple juin 2012) et suit sa formation suivant le planning des sessions de toutes les Unités d'Enseignement de sa formation jusqu'au diplôme.



Parcours qualifiant dans une cohorte

- L'apprenant s'inscrit **UNIQUEMENT** à une Unité d'enseignement répondant à son besoin de qualification; Il intègre une cohorte et suit les enseignements composant l'UE; S'il valide l'UE, il la capitalise et acquiert la compétence associée.



Une durée de formation adaptée aux contraintes de l'apprenant :

- 15 à 24 mois en moyenne selon les contraintes, les possibilités et les choix de l'apprenant, grâce à la flexibilité offerte.
 - Contraintes : évènement familial, surcharge professionnelle, etc.
 - Possibilités et choix de l'apprenant : moyens financiers, projet professionnel et personnel, etc.
- L'apprenant peut suspendre, reprendre et finir sa formation à sa guise.



LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION A DISTANCE

Des prix attractifs

- Les frais annuels de formation (cycle diplômant) sont de 1.312.000 à 1.640.000 F CFA (2000 à 2500 €) avec, possibilité de paiement en 4 tranches sur une période de 6 mois.
- Les frais d'inscription aux Unités d'Enseignement (UE) pour l'acquisition et la capitalisation de compétences spécifiques, sont de 46 € (30.000 FCFA) par crédit ECTS.



LE NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION A DISTANCE

Un dispositif de pilotage et de coordination optimisé :

- Les coordinateurs de formations à distance sont des employés permanents de 2iE;
- Ils justifient d'une disponibilité totale pour le suivi des apprenants et des tuteurs;
- Ils sont formés à la gestion des formations à distance avec un capital d'expérience acquis depuis 2007 (démarrage FOAD à 2iE).

🏠 👤 Réglages de mon profil



Connecté sous le nom « **baris titoé** » (Déconnexion)

Français (fr) ▼

CALENDRIER



lundi 11 juin

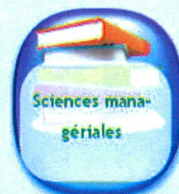
Jun 2012

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

La fondation 2iE est heureuse de vous accueillir sur sa plate-forme de Formation Ouverte et A Distance.

Vous devez posséder un compte pour accéder pleinement à ce service. Bonne navigation.

Catégories de cours



Formation Ouverte et A Distance du 2iE

Pour toute nouvelle inscription veuillez nous contacter.

Tél. 1:

Tél. 2:

E-mail:

Vidéo de prise en main



Merci de votre attention

lie 12820

MAZARS CÔTE D'IVOIRE

**Institut International d'Ingénierie
de l'Eau et de l'Environnement
(2IE)**

**Rapport du Commissaire aux Comptes au
Conseil d'Administration**

Exercice clos le 31 décembre 2011

2IE

01 BP 594
Ouagadougou 01

**Rapport du Commissaire aux Comptes au
Conseil d'Administration**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport du Commissaire aux Comptes au Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE), pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Le présent rapport est destiné à porter à la connaissance du Conseil d'Administration, les principaux contrôles et vérifications auxquels nous avons procédé d'une part, et d'autre part les constatations faites.

Les états financiers qui vous sont présentés font ressortir des capitaux propres positifs de 12 752 746 691 FCFA, comprenant le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 79 392 388 FCFA. Ces états financiers ont été préparés par la direction de la Fondation 2IE selon les principes du système comptable de l'OHADA. Ils comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat.

Le tableau financier des ressources et emplois et l'état annexé n'avaient pas encore été établis à la date de ce rapport.

Notre examen a été effectué en conformité avec les normes de révision des comptes généralement admises, et a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires. Cet examen a comporté les principales diligences suivantes :

- une prise de connaissance actualisée des procédures de contrôle interne ;
- les demandes d'informations et de confirmation de soldes aux tiers avec lesquels le 2IE est en relation ;
- le contrôle physique de la caisse et de certains actifs immobilisés ;
- l'appréciation des principes et méthodes retenus pour l'évaluation des principales rubriques des états financiers ;
- le contrôle des comptes annuels au 31 décembre 2011, planifié et conduit en fonction des zones de risques que nous avons identifiées.

**Institut International
d'Ingénierie de l'Eau
et de l'Environnement
(2IE)**

*Exercice clos le 31
décembre 2011*

Ces travaux appellent le commentaire ci-après :

une créance de 40 millions de FCFA est inscrite au bilan au titre du solde non encore recouvré de la subvention d'exploitation accordée par la France pour l'année 2010. Selon les informations qui nous ont été données, ce montant aurait été retenu par l'Ambassade de France au Burkina Faso, parce que la Fondation 2IE (ex EIER/ETSHER) serait redevable du même montant à la France depuis 1983.


À notre avis, une provision aurait dû être comptabilisée pour couvrir le risque de non recouvrement.

À l'exception de l'incidence du point ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé d'anomalie significative nécessitant la modification du projet d'états financiers par votre Conseil d'Administration.

Abidjan, le 23 mars 2012

Mazars Côte d'Ivoire

Ammand Fandohan
Associé



BILAN ACTIF (1)Dénomination sociale de l'entreprise: **Fondation ZIE**Adresse: **1 Rue de la Science****OUAGADOUGOU**

N° d'identification fiscale:

Exercice clos le: **31/12/11**Durée (en mois): **12**

Ref	ACTIF	Exercice N1			Exercice N-1
		BRUT	Amort. // Prov.	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (I)				
AA	Charges Immobilisées				
AX	Frais d'établissement				
AY	Charges à répartir				
AC	Primes de remboursement des obligations				
AD	Immobilisations incorporelles				
AE	Frais de recherche et de développement				
AF	Brevets, licences, logiciels	54 082 924	53 138 215	944 709	1 195 898
AG	Fond commercial				
AH	Autres immobilisations incorporelles	6 936 745	6 936 745		
AI	Immobilisations corporelles				
AJ	Terrains	4 379 257 500		4 379 257 500	4 379 257 500
AK	Bâtiments	9 776 701 532	488 619 783	9 288 081 749	6 314 262 662
AL	Installations et agencements	328 283 226	115 969 877	212 313 349	133 525 622
AM	Matériel	3 861 612 232	1 724 685 522	2 136 926 710	1 852 134 391
AN	Matériel de transport	376 072 224	323 616 214	52 456 010	65 439 315
AP	Avances et acomptes versés sur Immobilisations				
AQ	Immobilisations financières				
AR	Titres de participation	90 050 000		90 050 000	5 000 000
AS	Autres immobilisations financières	6 601 322		6 601 322	6 099 980
AW	(I) dont H.A.O. : Brut Net				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	18 879 597 705	2 712 966 356	16 166 631 349	12 756 915 368

BILAN ACTIF (2)Dénomination sociale de l'entreprise: **Fondation ZIE**Adresse: **1 Rue de la Science****OUAGADOUGOU**

N° d'identification fiscale:

Exercice clos le: **31/12/11**Durée (en mois): **12**

Ref	ACTIF	Exercice N:			Exercice N - 1
		Brut	Amort. // Prov.	Net	Net
AZ	Report total Actif immobilisé	18 879 597 705	2 712 966 356	16 166 631 349	12 756 915 368
	ACTIF CIRCULANT				
BA	Actif circulant H.A.O.	50 000		50 000	6 225 000
BB	Stock				
BC	Marchandises				
BD	Matières premières et autres approvisionnements	45 920 311		45 920 311	77 199 232
BE	En-cours				
BF	Produits fabriqués				
BG	Créances et emplois assimilés				
BH	Fournisseurs, avances versées	392 341 874		392 341 874	105 753 752
BI	Clients	2 535 597 156	48 480 212	2 487 116 944	1 729 943 009
BJ	Autres créances	2 530 259 719		2 530 259 719	2 254 878 028
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 504 169 060	48 480 212	5 455 688 848	4 173 999 021
	TRESORERIE-ACTIF				
BQ	Titres de placement				
BR	Valeurs à encaisser				
BS	Banques, chèques postaux, caisse	620 820 001		620 820 001	536 319 518
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF (III)	620 820 001		620 820 001	536 319 518
BU	Ecart de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)				
BZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	25 004 586 766	2 761 446 568	22 243 140 198	17 467 233 907

BILAN PASSIF (1)Dénomination sociale de l'entreprise: **Fondation ZIE**

Adresse: 1 Rue de la Science

OUAGADOUGOU

N° d'identification fiscale:

Exercice clos le: **31/12/11**Durée (en mois): **12**

Réf	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
CA	Fonds de Dotation	10 004 061 103	10 166 763 625
CB	Actionnaires capital non appelé		
CC	Primes et Réserves		
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion		
CE	Ecart de réévaluation		
CF	Réserves indisponibles		
CG	Réserves libres		
CH	Report à nouveau	(212 725 803)	354 643 509
CI	Résultat net de l'exercice bénéfice + ou perte: ()	79 392 388	(570 369 312)
CK	Autres capitaux propres		
CL	Subventions d'investissement	2 882 019 003	1 675 749 470
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	12 752 746 691	11 626 787 292
	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (I)		
DA	Emprunts	2 630 470 824	743 556 824
DB	Dettes de crédit-bail et contrats		
DC	Dettes financières diverses	13 308 994	1 000 000
DD	Provisions financières pour risques et charges	395 500 000	338 700 000
DE	(I) dont H.A.O. : ...		
DF	TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	3 039 279 818	1 083 256 824
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	15 792 026 509	12 710 044 116

BILAN PASSIF (2)Dénomination sociale de l'entreprise: **Fondation ZIE**Adresse: **1 Rue de la Science****OUAGADOUGOU**

N° d'identification fiscale:

Exercice clos le: **31/12/11**Durée (en mois): **12**

Réf	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
DG	Report Total Ressources stables	15 792 026 509	12 710 044 116
	PASSIF CIRCULANT		
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.		
DI	Clients, avances reçues	343 861 048	264 964 935
DJ	Fournisseurs d'exploitation	1 043 893 984	510 719 497
DK	Dettes fiscales	111 303 523	9 730 324
DL	Dettes sociales	169 122 915	172 958 668
DM	Autres dettes	4 882 931 958	3 798 808 334
DN	Risques provisionnés		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	6 451 113 428	4 757 181 758
	TRESORERIE - PASSIF		
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, crédits de trésorerie		
DS	Banques, découverts	261	8 033
DT	TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)	261	8 033
DV	Ecart de conversion-Passif (V) (gain probable de change)		
DZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	22 243 140 198	17 467 233 907

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS (1)Dénomination sociale de l'entreprise: **Fondation ZIE**Adresse: **1 Rue de la Science****OUAGADOUGOU**

N° d'identification fiscale:

Exercice clos le: **31/12/11**Durée (en mois): **12**

Réf	PRODUITS (1ère partie)	Exercice N	Exercice N - 1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
TA	Ventes de marchandises		
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES		
TC	Ventes de produits fabriqués		
TD	Travaux, services rendus	5 055 068 647	3 626 884 017
TE	Production stockée (ou déstockage)		((- ou +))
TF	Production immobilisée		
TG	MARGE BRUTE SUR MATIERES	5 055 068 647	3 626 884 017
TH	Produits accessoires	229 189 847	133 710 191
TI	CHIFFRE D'AFFAIRES(TA+TC+TD+TH) (1)	5 284 258 494 //	3 760 594 208
TJ	(1) dont à l'exportation	//	
TK	Subventions d'exploitation	295 180 683	360 776 390
TL	Autres produits	166 787 105	37 680 001
TN	VALEUR AJOUTEE	2 121 938 547	1 257 381 943
TQ	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(97 403 023)	(865 202 442)
TS	Reprises de provisions		
TT	Transferts de charges	348 449 086	447 514 224
TW	Total des produits d'exploitation	6 094 675 368	4 606 564 823
TX	RESULTAT D'EXPLOITATION Bénéfice + ; Perte ()	(243 209 554)	(969 930 799)

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS (2)Dénomination sociale de l'entreprise: **Fondation 2iE**

Sigle usuel :

Adresse: **1 Rue de la Science**Complément: **OUGANDA**

N° d'identification fiscale:

Exercice clos le: **31/12/11**

Durée (en mois): 12

Réf	PRODUITS (2ème partie)	Exercice N	Exercice N - 1
TW	Report total des produits d'exploitation	6 094 675 368	4 606 564 823
	ACTIVITES FINANCIERES		
UA	Revenus financiers	3 551 627	2 389 717
UC	Gains de change	1 960	4
UD	Reprises de provisions		
UE	Transferts de charges		
UF	Total des produits financiers	3 553 587	2 389 721
UG	RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	(34 262 098)	(21 237 451)
UH	Total des produits des activités ordinaires	6 098 228 955	4 608 954 544
UI	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (1)		
	(+ ou -)	(277 471 652)	(991 168 250)
UJ	(1) dont impôt correspondant		
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
UK	Produits des cessions d'immobilisation		24 418 395
UL	Produits H.A.O.		
UM	Reprises H.A.O.	356 864 040	396 380 543
UN	Transferts de charges		
UO	Total des produits H.A.O	356 864 040	420 798 938
UP	RESULTAT H.A.O (+ ou -)	356 864 040	420 798 938
UT	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	6 455 092 995	5 029 753 482
UZ	RESULTAT NET	79 392 388	(570 369 312)
	Bénéfice + ; Perte ()		



Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
International Institute for Water and Environmental Engineering

Fondation 2iE

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

COMPTE DE RESULTAT CHARGES (1)Dénomination sociale de l'entreprise: **Fondation ZIE**Adresse: **1 Rue de la Science****OUAGADOUGOU**

N° d'identification fiscale:

Exercice clos le: **31/12/11**Durée (en mois): **12**

Réf	CHARGES (1ère partie)	Exercice N	Exercice N - 1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
RA	Achats de marchandises		
RB	- Variation de stocks ((- ou +)) (Marge brute sur marchandises voir TEB)		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées:		
RD	- Variation de stocks ((- ou +)) (Marge brute sur matières voir TIG)		
RE	Autres achats	1 088 448 713	791 972 615
RH	- Variations de stocks ((- ou +))	31 278 921	(49 414 472)
RI	Transports	336 596 881	289 217 868
RJ	Services extérieurs	2 024 695 821	1 589 791 925
RK	Impôts et taxes	473 652	141 200
RL	Autres charges (Valeur ajoutée voir TBN)	142 793 747	279 959 520
RP	Charges de personnel (1) (1) dont personnel extérieur. /		2 122 584 385
RQ	(Excédent brut d'exploitation voir TQ)		
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	494 255 612	552 242 581
RW	Total des charges d'exploitation	6 337 884 922	5 576 495 622
	(Résultat d'exploitation voir TX)		



2iE
Fondation 2iE

Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
International Institute for Water and Environmental Engineering

FONDATION 2iE
ARRIERES DES ETATS AU 04 JUIN 2012

	31/12/2007	PAYE 2008	PAYE 2009	PAYE 2011	DETTE ACTUELLE
BENIN					
BURKINA					
CAMEROUN					
CENTRAFRIQUE	276 026 795				276 026 795
CONGO	107 009 945		107 009 945		
COTE IVOIRE	148 031 184			50 000 000	98 031 184
GABON					
GUINEE	69 624 144				69 624 144
MALI					
MAURITANIE	202 276 340				202 276 340
NIGER	257 980 967				257 980 967
SENEGAL	20 000 000		20 000 000		
TCHAD	133 172 300	51 467 050		81 705 250	0
TOGO	164 003 166	57 454 346			106 548 820
TOTAL	1 378 124 841	108 921 396	127 009 945	131 705 250	1 010 488 250

Le Directeur Général
de la Fondation 2iE



Paul GINIES



2iE
Fondation 2iE

Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
International Institute for Water and Environmental Engineering

FRAIS DE SCOLARITE DUS PAR LES ETATS AU 04 JUIN 2012

	31/12/2010 pour mémoire	31/12/2011	Scolarité facturée 2012	PAYE 2012	DETTE ACTUELLE
BENIN	9 791 200	6 896 000	2 100 000		8 996 000
BURKINA	40 449 606	-6 532 394	128 517 500		121 985 106
CAMEROUN	59 393 590		2 125 000		2 125 000
CENTRAFRIQUE	8 897 168	8 897 168			8 897 168
CONGO					0
COTE IVOIRE	63 354 400	52 391 100	22 620 000	40 000 000	35 011 100
GABON	37 647 801	44 745 000	18 995 000	19 819 000	43 921 000
GUINEE	9 200 000	9 200 000			9 200 000
LIBERIA		1 650 042			1 650 042
MALI	38 458 000		4 148 000	7 540 000	-3 392 000
MAURITANIE	12 528 299	12 528 299			12 528 299
NIGER	66 852 288	125 739 788	11 400 000	11 800 000	125 339 788
RWANDA			5 000 000		5 000 000
SENEGAL	6 471 914	14 595 000	21 835 000		36 430 000
TCHAD	216 362 797	300 299 310	36 820 000		337 119 310
TOGO					0
TOTAL	569 407 063	570 409 313	253 560 500	79 159 000	744 810 813

Le Directeur Général
de la Fondation 2iE



Paul GINIES

FRAIS DE SCOLARITE DUS PAR LES ETATS AU 03 JUILLET 2012

	31/12/2010 pour mémoire	31/12/2011	Scolarité facturée 2012	PAYE 2012	DETTE ACTUELLE
BENIN	9 791 200	6 896 000		1 900 000	4 996 000
BURKINA	40 449 606	-6 532 394	34 440 000		27 907 606
CAMEROUN	59 393 590				0
CENTRAFRIQUE	8 897 168	8 897 168			8 897 168
CONGO					0
COTE D'IVOIRE	63 354 400	52 391 100	22 620 000	42 000 000	33 011 100
GABON	37 647 801	44 745 000	1 500 000	19 819 000	26 426 000
GUINEE	9 200 000	9 200 000			9 200 000
LIBERIA		1 660 042		200 000	1 460 042
MALI	38 458 000		4 148 000	7 540 000	-3 382 000
MAURITANIE	12 528 299	12 528 299			12 528 299
NIGER	66 852 288	125 739 788	7 400 000	11 800 000	121 339 788
RWANDA					0
SENEGAL	6 471 914	14 595 000	2 200 000		16 795 000
TCHAD	216 362 797	300 299 310	39 120 000		339 419 310
TOGO					0
TOTAL	569 407 063	570 409 313	111 428 000	83 259 000	598 578 313

Le Directeur des Finances et des
Ressources
de la Fondation ZIE



Patrick Duval
Patrick DUVAL



Hogan Lovells (Paris) LLP
69 avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris
T +33 1 53 67 47 47
F +33 1 53 67 47 48
www.hoganlovells.com

Avocats à la Cour
Toque No: J033

14 avril 2012

Confidentiel

Nos réf PARLIB/PALJL/1174394
Dossier réf X2732/00038

A l'attention de Monsieur Amara Essy
Président du Conseil d'Administration de la Fondation 2iE
Rue de la Science
01 BP 594
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

AUDIT JURIDIQUE DE LA FONDATION 2iE

Monsieur le Président,

1. DEFINITION ET PERIMETRE DE LA MISSION D'AUDIT

- 1.1 Conformément aux instructions du conseil d'administration (le "**Conseil d'Administration**") de la Fondation 2iE (la "**Fondation**"), le Directeur Général de la Fondation nous a demandé d'émettre un rapport d'audit juridique (le "**Rapport**") destiné à être présenté lors du prochain conseil d'administration de la Fondation, prévu le 14 avril 2012. Vous nous avez indiqué que ce Rapport devait émettre un avis sur la régularité de la gouvernance de la Fondation avec focus particulier, cette année, sur les participations de la Fondation dans les sociétés IMODEV et INNOFASO (les "**Sociétés Affiliées**").
- 1.2 Sur votre invitation, nous nous sommes entretenus avec Maître Bernardin Sagnon, conseil de la Fondation, sur la définition de la mission d'audit. Sur la base de ces entretiens, nous comprenons que le Rapport devra examiner la conformité de la gouvernance de la Fondation aux dispositions applicables aux associations en droit burkinabè, ainsi qu'aux statuts de la Fondation (les "**Statuts**") et à son règlement intérieur (le "**Règlement Intérieur**"), et émettre une opinion sur l'efficacité de cette gouvernance.
- 1.3 Pour réaliser le présent Rapport, nous nous sommes basés exclusivement sur les documents listés en annexe 1 au présent Rapport (les "**Documents**").

2. RESUME DU RAPPORT

2.1 Sur la gouvernance de la Fondation

(a) Les Assemblées

Les procès-verbaux d'assemblées générales que nous avons pu examiner permettent de constater que l'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie au moins une fois avant le 30 septembre au cours de chaque exercice (le 14 juin 2010 et le 2 juin 2011) depuis l'émission de notre rapport d'audit en date du 14 juin 2010 (le "**Rapport 2010**").

L'analyse des procès-verbaux permet de constater que ces deux Assemblées Générales Ordinaires ont examinés l'ensemble des points prévus à l'article 15.1 des Statuts et que l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2011 a renouvelé pour une durée de six (6) années consécutives les mandats confiés (i) au cabinet Mazars Côte d'Ivoire en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Fondation, et (ii) au cabinet Sofidec en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Fondation.

L'Assemblée Générale est donc bien en mesure d'exercer un contrôle sur l'établissement des comptes et sur la gestion du Conseil d'Administration.

L'efficacité de ce contrôle nous semble en outre être garantie par la structure des collèges (les "**Collèges**") et des assemblées spéciales (les "**Assemblées Spéciales**"), qui permettent aux membres de la Fondation de délibérer, en amont des Assemblées Générales, sur leur ordre du jour et les projets de résolutions sur lesquelles ces dernières seront amenées à se prononcer.

A cet égard, on peut rappeler que le fonctionnement des Assemblées Générales est inspiré de l'organisation qui prévaut dans les assemblées générales de sociétés anonymes, ce qui est de nature à garantir un contrôle efficace de l'activité du Conseil d'Administration.

(b) Le Conseil d'Administration

Les procès-verbaux du Conseil d'Administration que nous avons pu examiner permettent de conclure que l'article 20.1 des Statuts, qui impose la réunion du Conseil d'Administration "*au moins 2 fois par an*", a bien été respecté, puisque le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois par an au cours des deux derniers exercices.

Le Conseil d'Administration bénéficie d'attributions comparables à celles reconnues aux conseils d'administration de sociétés commerciales par l'Acte uniforme de l'OHADA sur les sociétés commerciales et le groupement d'intérêt économique (l'"**AUSC**") (définition des orientations, contrôle permanent sur le directeur général).

En outre, l'efficacité du Conseil d'Administration est renforcée par l'instauration de différents comités internes spécialisés.

Conformément à l'article 19.4 des Statuts le Conseil d'Administration a créé sept comités "*chargés de travailler chacun sur une thématique spécifique afin de préparer les sujets à présenter au Conseil [d'Administration] et de faciliter et optimiser les décisions du Conseil d'Administration*" (article 5 du Règlement Intérieur) (les "**Comités**").

Chacun de ces Comités a présenté un rapport de ses activités lors des différents Conseils d'Administration. L'institution de ces organes facultatifs participe de la "bonne gouvernance" de la Fondation, dans la mesure où elle permet un examen approfondi des thématiques principales liées à l'activité de la Fondation, de nature à éclairer le Conseil d'Administration dans ses prises de décision.

L'existence de ces Comités est une originalité du fonctionnement de la Fondation qu'il convient de souligner.

(c) **Conclusion sur le fonctionnement des organes sociaux**

D'une manière générale, la Fondation bénéficie d'une organisation bien structurée, semblable à celle qui peut être mise en place dans les sociétés anonymes à conseil d'administration.

La définition de Collèges réunis en Assemblées Spéciales nous semble devoir faciliter une remontée efficace des préoccupations des membres de la Fondation aux organes de contrôle.

Le Conseil d'Administration nous semble disposer de moyens étendus et efficaces pour contrôler le pouvoir général de gestion confié au Directeur Général.

En outre, l'institution des Comités spécialisés, réunis régulièrement, nous paraît de nature à apporter une information de qualité au Conseil d'Administration, afin qu'il puisse déterminer efficacement "*les orientations générales de la Fondation*" (article 19.1 des Statuts).

Enfin, l'organisation générale de la Fondation nous paraît de nature à garantir :

- (i) une gestion efficace de la Fondation par la Direction générale, investie de pouvoirs étendus ;
- (ii) un contrôle régulier et étendu du Directeur Général par les organes internes de la Fondation ;
- (iii) une information régulière et de qualité du Conseil d'Administration, du fait de l'intervention des Comités ;
- (iv) un contrôle externe régulier des comptes de la Fondation par le commissaire aux comptes ; et
- (v) un suivi régulier et précis des projets de la Fondation par ses partenaires au développement.

2.2 **Sur la gestion des participations de la Fondation**

La Fondation détient à ce jour des participations minoritaires dans deux sociétés burkinabés, Immodev et Innofaso (les "**Sociétés Affiliées**"). Elle ne détient donc aucune "filiale" au sens du droit des sociétés, c'est-à-dire qu'elle ne détient aucune participation supérieure à 51% du capital d'une société ou de nature à lui conférer un contrôle effectif.

Bien qu'aucune disposition de la loi n°10/92/ADP portant Liberté d'association (la "**Loi sur les Associations**") n'impose d'obligation particulière dans les rapports entre une fondation ou association et les autres sociétés, associations ou groupements qui lui sont affiliés, nous avons pu noter que la Fondation respecte un certain nombre de précautions imposées en cette matière aux sociétés commerciales.

En particulier, les participations ainsi que les contrats conclus avec les Sociétés Affiliées ont été soumis à l'autorisation du Conseil d'Administration.

La Fondation nous paraît respecter les principes de bonne gouvernance à un niveau élevé en ce qui concerne ses relations avec les Sociétés Affiliées.

2.3 Conclusion générale de l'audit 2012

L'auditeur ne peut que relever, à l'occasion de ce nouvel audit, la qualité de la gouvernance qui préside au fonctionnement de la Fondation qui se situe à un niveau élevé au regard de ce que l'on peut observer, d'une manière générale, du fonctionnement des associations.

Cette gouvernance n'a, à notre connaissance depuis notre dernier audit, jamais été mise en défaut ou même simplement contestée aussi bien de la part des différents organes de contrôle interne que des partenaires extérieurs qui se montrent pourtant d'une exigence très élevée en ce domaine.

La Fondation a choisi délibérément un mode de fonctionnement qui s'apparente à celui d'une société anonyme à conseil d'administration, c'est-à-dire d'une entreprise où la gouvernance est répartie entre plusieurs organes internes qui, chacun dans la limite de ses prérogatives légales ou statutaires, exerce un contrôle sur son activité.

La Fondation est même allée au-delà de ce que la loi sur les sociétés commerciales exige. Elle a multiplié les collèges et les comités de gestion de façon à améliorer l'efficacité du fonctionnement des organes internes, en permettant ainsi aux membres du Conseil d'Administration ou des Assemblées Générales d'avoir la meilleure connaissance possible des dossiers soumis à leur décision.

Dans un contexte africain où la demande, en termes de formation, est si élevée, le défi qui attend la Fondation est celui d'être en mesure de maîtriser sa croissance rapide, tout en maintenant le même niveau de qualité en matière de gouvernance.

3. REGULARITE DE LA GOUVERNANCE DE LA FONDATION

3.1 Contrôle interne : les principaux organes de la Fondation

A notre connaissance, la Loi sur les Associations n'impose expressément aucune structure d'organisation. La Fondation a donc opté pour la forme d'une société anonyme.

Les Statuts et le Règlement Intérieur prévoient la mise en place d'un certain nombre d'organes (dont les attributions et le fonctionnement sont détaillés ci-dessous), ce qui nous a permis de constater un rapprochement marqué entre la gouvernance de la Fondation et celle d'une société commerciale dotée d'un conseil d'administration.

(a) L'Assemblée Générale

Conformément aux Statuts, les Assemblées Générales fonctionnent selon le processus décrit ci-dessous.

(i) Les Collèges de membres et Assemblées Spéciales

L'article 7 des Statuts indique que "la Fondation se compose de cinq catégories de membres" regroupées en Collèges (à l'exception des membres d'honneur). Parmi ces Collèges figurent notamment "les membres représentatifs des partenaires institutionnels et financiers", ce

qui permet à ceux-ci d'exercer un contrôle interne régulier sur la gestion de la Fondation.

En vue de chaque Assemblée Générale, les Collèges se réunissent en Assemblées Spéciales afin de délibérer "sur l'ordre du jour et sur les projets de résolutions qui seront examinés par l'Assemblée Générale" (article 4.2 du Règlement Intérieur). Le Président de l'Assemblée Spéciale assure la représentation du Collège à l'Assemblée Générale.

(ii) Attributions et fonctionnement des Assemblées Générales

Le fonctionnement des Assemblées Générales est décrit aux articles 12 et suivants des Statuts.

(1) Les Assemblées Générales Ordinaires

L'article 13.1 des Statuts prévoit au minimum une réunion annuelle de l'Assemblée Générale Ordinaire avant le 30 septembre de chaque exercice.

L'article 15.1 des Statuts prévoit en outre que, "dans les neuf mois de la clôture de [chaque] exercice", l'Assemblée Générale Ordinaire :

- "entend le rapport annuel de gestion sur la situation morale et financière de la Fondation" ;
- "entend le ou les rapports des Commissaires aux comptes" ;
- "approuve les comptes de l'exercice écoulé" ;
- "donne quitus aux administrateurs de leur gestion" ;
- "prend connaissance du budget de l'exercice en cours" ; et
- "plus généralement [...] délibère sur toutes questions portées à l'ordre du jour."

L'article 15.3 des Statuts précise également que les commissaires aux comptes (les "**Commissaires aux Comptes**") sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire "pour une durée de six exercices sociaux."

Enfin, il est précisé aux articles 15.4 et 15.5 des Statuts que "l'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement sur première convocation si la moitié des représentants des Collèges sont présents ou représentés [...] à la majorité absolue" de ceux-ci.

Les procès-verbaux d'Assemblées Générales que nous avons pu examiner permettent de constater que, conformément à l'article 15.1 des Statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie au moins une fois avant le 30 septembre au cours de chaque exercice (le 14 juin 2010 et le 2 juin 2011) depuis l'émission du Rapport 2010.

L'analyse des procès-verbaux de ces deux Assemblées Générales Ordinaires permet de constater que les éléments listés ci-dessus ont été examinés et que l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2011 a renouvelé pour une durée de six (6) années consécutives les mandats confiés (i) au cabinet Mazars Côte d'Ivoire en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Fondation, et (ii) au cabinet Sofidec en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Fondation.

(2) Les Assemblées Générales Extraordinaires

L'article 16.1 des Statuts indique que l'Assemblée Générale extraordinaire ("**Assemblée Générale Extraordinaire**") "*est seule compétente pour modifier les [...] statuts ou dissoudre la Fondation.*"

Les articles 16.2 et 16.4 des Statuts indiquent qu'elle délibère valablement si elle est composée "*d'au moins trois-quarts des membres représentants des Collèges [...] à la majorité des trois-quarts des voix des membres présentés ou représentés.*"

Il est en outre précisé à l'article 16.3 des Statuts que le *quorum* n'est pas abaissé lors de la deuxième convocation, s'il n'a pas été atteint lors de la première.

Il ressort des Documents que l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie une fois depuis l'émission du Rapport 2010, le 14 juin 2010, pour décider de deux modifications statutaires visant à fixer la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle avant le 30 septembre de chaque année et dans les neuf mois de la clôture de chaque exercice.

Sur la foi du procès-verbal de la réunion de cette Assemblée Générale Extraordinaire il convient de conclure :

- que ces modifications statutaires ont bien été décidées par l'organe compétent, conformément à l'article 16.1 des Statuts ; et
- que l'ensemble des membres de la Fondation ayant été présents ou représentés lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci a pu valablement délibérer.

Par conséquent, l'Assemblée Générale est en mesure d'exercer un contrôle sur l'établissement des comptes et sur la gestion du Conseil d'Administration, dont l'efficacité nous semble être garantie par la structure des Collèges et des Assemblées Spéciales, qui permettent aux membres de la Fondation de délibérer, en amont des Assemblées Générales, sur leur ordre du jour et les projets de résolutions sur lesquelles ces dernières seront amenées à se prononcer.

A cet égard, le fonctionnement des Assemblées Générales est inspiré de l'organisation qui prévaut dans les assemblées générales de sociétés anonymes, ce qui est de nature à garantir un contrôle efficace de l'activité du Conseil d'Administration.

(b) **Le Conseil d'Administration**

(i) **Composition du Conseil d'Administration**

L'article 18 des Statuts indique que *"le Conseil d'Administration est composé de treize administrateurs au moins et dix-neuf au plus"* répartis comme suit :

- (1) *"douze administrateurs désignés par les quatre Collèges [...] à raison de trois administrateurs par Collège"* ;
- (2) *"un administrateur désigné par l'État du siège de la Fondation"* ; et
- (3) *"six administrateurs au plus nommés par cooptation par le Conseil [d'Administration] lui-même."*

(ii) **Attributions en matière de contrôle de la Direction Générale**

L'article 19.1 des Statuts précise que *"le Conseil d'Administration détermine les orientations générales de la Fondation et veille à leur application."*

A cette fin, il dispose d'un pouvoir de *"contrôle permanent de la gestion de la Fondation par le Directeur Général."*

Pour mener à bien cette mission, le Conseil d'Administration peut opérer *"à tout moment [...] les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission."*

Les termes particulièrement ouverts de cette dernière disposition indiquent que le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour contrôler la bonne application, par le Directeur Général, des orientations définies par le Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration que nous avons pu examiner indiquent que le Conseil d'Administration a été en mesure d'exercer son contrôle et de concourir à un grand nombre de décisions participant à la gestion de la Fondation, et notamment :

- (1) l'activité académique de la Fondation : évolution des inscriptions et des effectifs d'étudiants, hébergements des étudiants (notamment l'acquisition d'un immeuble par la Fondation), suivi régulier des rentrées académiques et de l'insertion professionnelle des étudiants ;
- (2) le suivi régulier de la réalisation des objectifs du Plan d'Orientation Stratégique 2008-2011 et du Plan d'Orientation Stratégique 2011-2015 ;
- (3) les comptes de la Fondation ;
- (4) les différents budgets de la Fondation (budget de fonctionnement, budget d'investissement) ;
- (5) la gouvernance de la Fondation : fonctionnement et suivi régulier de l'activité des Comités (et notamment l'adoption d'un Code



Éthique par le comité d'éthique), mandat du Directeur Général et rapport sur sa rémunération ;

- (6) le suivi des différents partenariats de la Fondation ; et
- (7) le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

Enfin, nous avons pu constater que la procédure en matière d'acquisition d'immeubles par la Fondation avait été respectée puisque la signature de la convention de location-vente entre la Fondation et la BOA a été expressément approuvée et autorisée par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 2 juillet 2011, conformément à l'article 19.10 des Statuts qui soumet une telle acquisition à une autorisation du Conseil d'Administration.

(iii) Régularité des réunions du Conseil d'Administration

L'article 20.1 des Statuts impose la réunion du Conseil d'Administration "au moins deux fois par an."

Les procès-verbaux que nous avons pu examiner permettent de conclure que cette obligation a été respectée, puisque le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois par an au cours des deux derniers exercices :

- (1) pour l'exercice 2010 : les 22 avril 2010, 14 juin 2010 et 27 novembre 2010 ; et
- (2) pour l'exercice 2011, les 24 mars 2011, 2 juillet 2011 et 18 novembre 2011.

Par conséquent, le Conseil d'Administration bénéficie d'attributions comparables à celles reconnues aux conseils d'administration de sociétés commerciales par l'AUSC (définition des orientations, contrôle permanent sur le directeur général). Il convient de noter, en revanche, que la représentation de la Fondation à l'égard des tiers est assurée exclusivement par le Directeur Général, aux termes de l'article 25.4 des Statuts.

(c) **Le Directeur Général**

(i) **Nomination du Directeur Général**

L'article 24.1 des Statuts indique que le Directeur Général est nommé "pour une durée de quatre ans renouvelable une fois" par le Conseil d'Administration qui peut également le révoquer.

M. Paul Giniès a été nommé Directeur Général de la Fondation par le Conseil d'Administration du 26 février 2008, ce premier mandat arrivant à expiration en 2012.

Lors de sa réunion du 24 mars 2011, le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité de ses membres, le renouvellement du mandat du Directeur Général et a mandaté le Président du Conseil d'Administration à l'effet de prolonger le contrat du Directeur Général pour la période de 2012 à 2016.

Le renouvellement du mandat du Directeur général prendra effet à l'issue de son mandat actuel qui se termine le 31 décembre 2012.

(ii) Attributions du Directeur Général

L'article 25.1 des Statuts indique que *"le Directeur Général assure la direction générale de la Fondation sous le contrôle du Conseil d'Administration"* conformément à ce qui a été exposé ci-dessus.

A cette fin, l'article 25.3 ajoute qu'*"il est investi des pouvoirs les plus étendus qu'il exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale par des dispositions légales ou statutaires."*

Le pouvoir général de direction du Directeur Général est donc limité par les pouvoirs reconnus aux deux autres organes présentés ci-dessus et reste soumis, en tout état de cause, au contrôle du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général bénéficie de prérogatives spécifiques détaillées à l'article 25 des Statuts, parmi lesquelles l'arrêté des *"comptes de l'exercice écoulé et [du] budget de l'exercice à venir qu'il propose au Conseil d'Administration de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire avec le rapport annuel de gestion."*

Il ressort des Documents que nous avons pu examiner que ces questions ont été débattues régulièrement devant le Conseil d'Administration, comme cela est détaillé au paragraphe 3.1(b)(ii) ci-dessus.

(d) **Les Comités**

(i) Présentation des Comités

Conformément à l'article 19.4 des Statuts, le Conseil d'Administration a créé sept comités *"chargés de travailler chacun sur une thématique spécifique afin de préparer les sujets à présenter au Conseil [d'Administration] et de faciliter et optimiser les décisions du Conseil d'Administration"* (article 5 du Règlement Intérieur).

Il s'agit des comités suivants :

- (1) Comité Ethique ;
- (2) Comité Audit et Rémunération ;
- (3) Comité Stratégique ;
- (4) Comité des Risques ;
- (5) Comité Académique ;
- (6) Comité Vie Etudiante ;
- (7) Comité Emploi et Entreprises.

(ii) Fonctionnement des Comités

Afin d'examiner le fonctionnement de ces Comités, nous avons consulté plusieurs rapports d'activités desdits Comités.

Il résulte des rapports que nous avons pu consulter que :

- (1) les Comités se sont réunis régulièrement sur la période 2010 – 2011 ;
- (2) chacun des Comités a présenté un rapport de ses activités lors des Conseils d'Administration des 27 novembre 2010, 24 mars 2011 (au cours duquel le Conseil d'Administration a notamment encouragé les différents Comités à « *persévérer dans leurs activités respectives* »), ou encore du 18 novembre 2011 ;
- (3) qu'en particulier, le Comité Audit et Rémunération a pu présenter, lors du Conseil d'Administration du 2 juillet 2011, les résultats de ses travaux de suivi trimestriel de l'exécution du budget de la Fondation ; et que
- (4) le Comité Stratégique, lors de sa réunion du 20 janvier 2011, avait souligné que toutes les recommandations qu'il avait émises lors de sa réunion du 11 septembre 2010 ont été réalisées par le Conseil d'Administration.

L'institution de ces organes facultatifs participe de la "*bonne gouvernance*" de la Fondation, dans la mesure où elle permet un examen approfondi des thématiques principales liées à l'activité de la Fondation, de nature à éclairer le Conseil d'Administration dans ses prises de décision.

De même, le fait que le Comité Audit et Rémunération soit investi d'une mission de suivi trimestriel de l'exécution du budget nous semble devoir permettre un contrôle efficace des finances de la Fondation.

L'existence de ces Comités est une originalité du fonctionnement de la Fondation qu'il convient de souligner.

(e) **Adoption d'un Code Éthique**

Nous avons pu examiner un exemplaire du code éthique adopté par le Conseil d'Administration du 18 novembre 2011 (le "**Code Éthique**"). Ce Code Éthique consacre diverses obligations et engagements applicables aussi bien à la Fondation elle-même qu'à ses dirigeants (administrateurs, Directeur et chef de service dans un certain nombre de domaines, et notamment :

- (i) l'intégrité, l'indépendance, la loyauté et la bonne foi ;
- (ii) la prévention des situations de conflits d'intérêts ;
- (iii) la confidentialité des informations ;
- (iv) la coopération et le partage des responsabilités ;
- (v) la cessation des fonctions, etc.

La consécration de ces principes sous l'égide du Comité d'Éthique nous semble également participer activement à la bonne gouvernance de la Fondation.

3.2 Contrôle externe : Commissaire aux Comptes et partenaires au développement

Les Documents qui nous ont été remis nous ont permis de constater qu'en plus du contrôle interne défini ci-dessus, la Fondation fait l'objet d'un contrôle externe exercé par le Commissaire aux Comptes.

On peut également souligner le rôle des partenaires au développement de la Fondation, qui exercent une forme de contrôle externe de son activité, dans le cadre du *reporting* contractuel et à travers des missions régulières de supervision et d'audit des projets financés par ces partenaires.

(a) **Contrôle de la régularité des comptes par le Commissaire aux Comptes**

Ainsi qu'il est prévu à l'article 15.1 des Statuts, les comptes de la Fondation font l'objet d'un examen annuel, qui fait l'objet d'un rapport émis par le Commissaire aux Comptes et présenté à l'Assemblée Générale.

(i) Exercice clos le 31 décembre 2010

Le rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 certifie les comptes de la Fondation en faisant état des deux commentaires suivants :

- (1) une réserve relative à l'existence d'une créance non-recouvrée de la Fondation sur l'État français, pour laquelle les Commissaires aux Comptes recommandaient de constituer une provision ; et
- (2) une observation relative à une créance de la Fondation sur les États-membres au titre des frais de scolarité, pour laquelle la Direction Générale de la Fondation estimait le risque de non-recouvrement limité.

(ii) Exercice clos le 31 décembre 2011

Le rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 étant en cours de préparation au moment où nous avons rédigé ce rapport, ce document nous a été transmis à l'état de projet daté du 23 mars 2012.

Il ressort du projet de rapport qui nous a été communiqué que la provision pour risque de non-recouvrement recommandée lors du précédent rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 n'avait pas encore été constituée.

L'avocat de la Fondation, Maître Vincent Grandil, associé du cabinet Altexis, que nous avons interrogé à ce sujet, nous a précisé que la Fondation a demandé le remboursement "*d'une somme de 61.833,32 euros saisie par la TGE [(Trésorerie Général pour l'Étranger)] sur les comptes de la Trésorerie auprès de l'ambassade de France au Burkina Faso et correspondant à des titres de perception datant de 1983*" en déposant une "*requête introductive d'instance le 29 juillet 2011 complétée par un mémoire en réplique en date du 2 février 2012*". Le cabinet Altexis nous a également précisé que "*les arguments de la Fondation présentés au juge afin d'obtenir le remboursement [lui] semblent fondés en fait et en droit.*"

De même, la Direction générale considère que les éléments de ce dossier lui permettent d'espérer une issue de la procédure favorable à la Fondation et qu'il n'est donc pas nécessaire de constituer la provision recommandée par ses commissaires aux comptes.

Par ailleurs, il convient de noter que la longueur de cette procédure, qui dure depuis bientôt 30 ans, témoigne du souci de la Direction générale de préserver et de défendre les intérêts de la Fondation.

Sous la réserve de la constitution de cette provision et dans l'attente des informations et confirmations demandées à la Fondation par les commissaires aux comptes, ceux-ci confirment dans leur rapport provisoire que leurs *"travaux n'ont pas révélé d'anomalie significative nécessitant la modification du projet d'états financiers."*

(b) **Contrôle externe par les partenaires au développement**

La Fondation bénéficie depuis longtemps de l'aide et du financement de plusieurs partenaires parmi lesquels figurent notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement.

Ces partenaires exercent une forme de contrôle sur l'activité de la Fondation à travers les obligations de *reporting* qui figurent dans les conventions de financement.

On peut rappeler ici que les institutions financières internationales de développement sont particulièrement attentives à la gouvernance des entreprises qu'elles financent ou qu'elles aident, et au respect par celles-ci d'un certain nombre de normes internationales (en matière d'environnement, des conditions de travail, etc.).

Dans le cas de la Fondation, nous n'avons connaissance d'aucune difficulté particulière avec ses partenaires au développement.

Nous avons en outre pu consulter plusieurs rapports de mission de ces partenaires, qui tous soulignent la qualité de la relation avec la Fondation.

Par exemple, (i) le rapport de la mission de supervision du projet d'appui à un réseau d'Institutions Africaines de Sciences et de Technologie de la Banque Africaine de Développement du 06 au 08 décembre 2011 note que la performance de ce projet est jugé satisfaisante, et (ii) le rapport de la mission conjointe (Banque Mondiale-Agence Française de Développement) de supervision du projet d'appui de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement du 28 janvier au 03 février 2012 souligne que la conduite des opérations de passation des marchés de ce projet est satisfaisante.

4. **RAPPORTS ENTRE LA FONDATION ET LES SOCIETES AFFILIEES**

4.1 **Absence de contrôle sur les Sociétés Affiliées**

A ce jour, la Fondation détient des participations minoritaires dans le capital social et les droits de vote des Sociétés Affiliées, à savoir :

- (a) une participation équivalente à trente-huit pour cent (38%) du capital social et des droits de vote de la société Innofaso, société anonyme avec conseil d'administration au capital de 200.000.000 FCFA, dont le siège social est situé au 1, rue de la Science, 01 BP 594 Ouagadougou 01, Burkina Faso ("Innofaso"), qui a notamment pour objet (i) la production industrielle et la commercialisation de produits agroalimentaires, et (ii) la création d'un parc technologique ; et
- (b) une participation équivalente à dix pour cent (10%) du capital et des droits de vote de la société Imodev, société anonyme au capital de 50.000.000 FCFA, dont le

siège social est situé à Seteur 20 Tampouy, 01 BP 225, Ouagadougou 01, Burkina Faso ("Imodev"), qui a notamment pour objet les activités de construction, de gestion et d'exploitation immobilière et de prestations de services.

Dans les deux cas, la Fondation détient une participation inférieure à la moitié des droits de vote dans les Sociétés Affiliées. Par ailleurs, Maître Bernardin Sagnon nous a indiqué qu'aucun pacte d'actionnaires n'avait été conclu entre la Fondation et les autres associés des Sociétés Affiliées. Par conséquent, la Fondation ne détient le contrôle (au sens du droit des sociétés) d'aucune des Sociétés Affiliées, que ce soit de manière exclusive (article 175 1° de l'AUSC) ou conjointe (article 175 2° de l'AUSC).

4.2 Nature des prises de participations par la Fondation

(a) Partenariat avec Imodev : une nécessité pour soutenir la croissance

Le Directeur Général de la Fondation nous a indiqué que, compte tenu de l'accroissement du nombre d'étudiants du 2iE, les contraintes d'hébergement étaient devenues un enjeu majeur pour la Fondation. Par ailleurs, le partenariat avec Imodev, conçu sur la base d'un Partenariat-Public-Privé (PPP), permet à 2iE de soutenir sa croissance sans s'endetter.

A ce titre, il ressort des procès-verbaux que nous avons pu examiner que différentes solutions ont été envisagées pour remédier à ces difficultés : construction de logements étudiants sur le site du 2iE en partenariat avec Imodev (Procès-verbaux du Conseil d'Administration du 2 avril 2010 et du 25 septembre 2010) et acquisition d'un immeuble aux termes d'une convention de location-vente (Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2011).

C'est dans ce contexte particulier que la Fondation a conclu des partenariats avec la société Imodev.

Eu égard notamment à l'importance de ce partenariat et à la durée du contrat conclu avec Imodev (25 ans), le Directeur Général nous a indiqué qu'il était de l'intérêt de la Fondation de pouvoir exercer un contrôle interne sur la gestion d'Imodev, ce qui a conduit à envisager une participation minoritaire de la Fondation dans le capital de cette société.

(b) Un partenariat "stratégique" avec Innofaso

La création d'un parc technologique d'entreprises novatrices Entreprises/École est l'un des projets majeurs de la Fondation.

Les participations de la Fondation dans ce cadre sont d'une toute autre nature. Il s'agit ici de créer des synergies avec des entreprises stratégiques ou leaders dans le domaine de l'innovation, afin de créer notamment des supports aux formations dispensées par l'École.

A terme, ces partenariats pourront générer des ressources pour la Fondation qui permettront de soutenir sa croissance tout en diminuant le recours à l'endettement.

A cette fin, la Fondation a envisagé divers partenariats pour promouvoir l'insertion professionnelle de ses étudiants, notamment avec :

- (i) Innofaso, pour la production de farine infantile ;
- (ii) une filiale du Groupe Total, pour la production de biocarburant ; et

En particulier, compte tenu de l'importance du partenariat avec Innofaso, qui a vocation à concourir à la création du parc technologique, le Directeur Général nous a indiqué qu'il était également de l'intérêt de la Fondation de pouvoir exercer un contrôle interne sur la gestion de cette société, ce qui a conduit à envisager une participation minoritaire de la Fondation dans le capital d'Innofaso.

4.3 Régularité des prises de participations dans les Sociétés Affiliées

(a) Licéité des prises de participations

A notre connaissance, les participations d'une association de droit burkinabè dans le capital social et/ou les droits de vote d'une société commerciale ne sont soumises à aucune autorisation spécifique. L'article 41 de la Loi sur les Associations précise même à ce titre que *"toute association dûment constituée et régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, [...] acquérir, posséder et administrer des biens meubles et immeubles nécessaires à l'accomplissement de ses activités."*

Les prises de participation de la Fondation dans les Sociétés Affiliées sont donc licites, dans la mesure où les actions souscrites peuvent s'analyser juridiquement comme des biens meubles corporels et où ces participations sont justifiées par le souci d'exercer un contrôle *a minima* sur la gestion des partenaires majeurs de la Fondation.

(b) Conformité à l'objet de la Fondation

Il convient de noter en outre que les prises de participations *"par tous moyens, à toutes entités créées ou à créer, pouvant se rattacher à [son] objet"* figurent expressément dans l'objet de la Fondation (article 2.2 des Statuts).

A cet égard, les partenariats conclus avec les Sociétés Affiliées nous paraissent entrer dans le cadre des activités de la Fondation puisque :

- (i) le partenariat avec Imodev vise à trouver une solution adaptée aux contraintes d'hébergement des étudiants du 2iE, venus de tout le continent africain ; et
- (ii) le partenariat avec Innofaso participe à la création d'un parc technologique destiné à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

(c) Autorisation du Conseil d'Administration

Nous avons enfin pu relever que la prise de participation de la Fondation dans les Sociétés Affiliées, ainsi que d'autres entités avait été expressément autorisée par le Conseil d'Administration, dans les conditions exposées ci-après :

- (i) une participation limitée à 10% dans le capital social d'Imodev (Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 avril 2010) ;
- (ii) une participation limitée à 75.000 euros dans le capital social d'Innofaso (Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2011) ;
- (iii) une participation limitée à 100.000 euros dans le capital d'une filiale de du Groupe Total (Procès-verbaux du Conseil d'Administration du 27 novembre 2010 et du 24 mars 2011) ;

- (iv) une participation dans le capital d'une entité juridique à créer avec Veolia (Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2010 ; et
- (v) une participation dans le capital d'une filiale de la société Sirea Afrique, société en cours de constitution (Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2011).

A notre connaissance, seules les participations de la Fondation dans les sociétés Innofaso et Imodev ont été réalisées à ce jour.

A ce titre, il est apparu que la participation de la Fondation dans le capital social d'Innofaso s'élève à 71.050.000 FCFA, soit 108.315 EUR, c'est-à-dire à un montant excédant l'autorisation consentie par le Conseil d'Administration. Maître Bernardin Sagnon nous a toutefois indiqué que cette question serait soumise au prochain Conseil d'Administration afin que le montant de cette participation puisse être régularisé par un vote de ce conseil.

En tout état de cause, les autorisations consenties par le Conseil d'Administration, qui n'étaient pas requises par les Statuts pour ces prises de participations, témoignent d'un contrôle efficace du Conseil d'Administration sur les investissements réalisés par le Directeur Général et, plus largement, sur sa gestion de la Fondation.

4.4 Autorisation des contrats entre la Fondation et les Sociétés Affiliées

A notre connaissance, aucune disposition n'impose aux fondations et associations le respect d'une procédure de "conventions réglementées" comparable à la procédure applicable aux sociétés anonymes. Pour mémoire, afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts, l'article 438 de l'AUSC soumet toute convention conclue entre une société et l'un de ses dirigeants (ou une entité à laquelle ce dirigeant est intéressé) à une autorisation préalable du conseil d'administration.

Le droit français se montre plus contraignant en soumettant également à une semblable autorisation préalable toute convention conclue entre une société et l'un de ses actionnaires dès lors qu'il détient une participation supérieure à 10% des droits de vote (article L 225-38 du Code civil français).

(a) Contrat avec Innofaso

Il ressort des Documents que :

- (i) le Conseil d'Administration de la Fondation a autorisé la création d'une unité de production de farine infantile avec Innofaso et la création d'un parc technologique en partenariat avec cette société (Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2010) et la poursuite des actions entreprises par le Directeur Général de la Fondation dans le cadre de ce partenariat (Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2011) ; et
- (ii) le conseil d'administration d'Innofaso a approuvé la prise à bail commercial d'un local appartenant à la Fondation destiné à remplacer la construction d'une usine (Procès-verbal du conseil d'administration d'Innofaso du 12 janvier 2012).

(b) **Contrat avec Imodev**

De même, il ressort des Documents que le Conseil d'Administration de la Fondation a autorisé la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans entre la Fondation et Imodev (le "**Bail Imodev**") ainsi que des apports en compte courant d'associés (Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 avril 2010).

Toutefois, Maître Bernardin Sagnon nous a indiqué que la forme sociale d'Imodev (société anonyme avec administrateur général) ne prévoit pas de conseil d'administration parmi les organes de cette société et que par conséquent, la procédure classique des conventions réglementées (autorisation préalable du conseil d'administration) ne pouvait pas être suivie. L'article 447 de l'AUSC prévoit néanmoins une procédure de régularisation par un vote de l'assemblée générale sur présentation d'un rapport spécial des commissaires aux comptes expliquant les raisons pour lesquelles la procédure des conventions réglementées n'a pas pu être suivie.

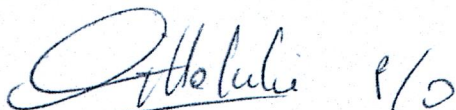
Maître Bernardin Sagnon nous a indiqué que les commissaires aux comptes d'Imodev allaient être prochainement saisis de cette question afin que l'autorisation du Bail Imodev puisse être régularisée lors de la prochaine assemblée générale d'Imodev.

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons constater que la Fondation nous paraît respecter les principes de bonne gouvernance à un niveau élevé en ce qui concerne ses relations avec les Sociétés Affiliées, dans la mesure où les contrats conclus avec celles-ci ont été soumis à l'autorisation du Conseil d'Administration, à l'instar de ce qui est requis pour les sociétés anonymes, alors que cette procédure :

- (a) n'est pas applicable à la Fondation qui a le statut d'une association ; et
- (b) pourraient être appliquées aux Sociétés Affiliées mais resteraient en tous les cas facultative pour la Fondation (cette procédure n'étant pas applicable aux entités actionnaires).

Nous sommes à votre disposition pour toute précision supplémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.



Olivier Fille-Lambie / Louis-Jérôme Laisney

Avocats à la Cour

LISTE DES DOCUMENTS ET PERSONNES INTERROGÉES

1. LISTE DES DOCUMENTS

1.1 Documents relatifs à la Fondation

(a) Documents constitutifs du 2iE

- (i) Statuts de la Fondation 2iE
- (ii) Règlement intérieur de la Fondation 2iE en date du 25 février 2008

(b) Assemblées Générales du 2iE

- (i) Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2010
- (ii) Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2010
- (iii) Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2011

(c) Conseils d'administration du 2iE

- (i) Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2010
- (ii) Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 juin 2010
- (iii) Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2010
- (iv) Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2011
- (v) Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juillet 2011
- (vi) Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2011

(d) Comptes-rendus des comités (versions non signées)

- (i) Rapport du Comité Éthique au Conseil d'Administration du 02 avril 2010
- (ii) Rapport du Comité des Risques au Conseil d'Administration du 02 avril 2010
- (iii) Rapport du Comité Académique au Conseil d'administration du 02 avril 2010
- (iv) Rapport du Comité Emploi et Entreprises au Conseil d'Administration du 02 avril 2010
- (v) Compte rendu du Comité Stratégique du 2iE du 11 septembre 2010
- (vi) Rapport d'activités du Médiateur du 18 octobre 2010
- (vii) Rapport du Comité d'Éthique au Conseil d'Administration du 27 novembre 2010
- (viii) Rapport du Comité Académique au Conseil d'Administration du 27 novembre 2010

- (ix) Rapport du Comité Emploi et Entreprises au Conseil d'Administration du 27 novembre 2010
 - (x) Rapport du Comité des Risques au Conseil d'Administration du 27 novembre 2010
 - (xi) Compte rendu de la réunion du Comité Stratégique du 2iE du 20 janvier 2011
 - (xii) Rapport du Comité des Risque au Conseil d'Administration du 24 mars 2011
 - (xiii) Rapport du Comité Vie Etudiante au Conseil d'Administration du 24 mars 2011
 - (xiv) Rapport du Comité Académique au Conseil d'Administration du 24 mars 2011
 - (xv) Compte rendu de la réunion du Comité Stratégique du 03 juillet 2011
 - (xvi) Compte rendu des travaux du Comité Stratégique du 17 novembre 2011
 - (xvii) Rapport du Comité d'Éthique au Conseil d'Administration du 18 novembre 2011
 - (xviii) Rapport du Comité Académique au Conseil d'Administration du 18 novembre 2011
 - (xix) Rapport du Comité des Risques au Conseil d'Administration du 18 novembre 2011
 - (xx) Rapport du Comité Emploi au Conseil d'Administration du 18 novembre 2011
 - (xxi) Rapport du Comité Audit et Rémunération au Conseil d'Administration du 27 novembre 2010
 - (xxii) Rapport du Comité Éthique au Conseil d'Administration du 24 mars 2011
 - (xxiii) Rapport du Comité Audit et Rémunération au Conseil d'Administration du 18 novembre 2011
 - (xxiv) Rapport du Médiateur au Conseil d'Administration du 18 novembre 2011
 - (xxv) Compte rendu de la réunion du Comité Stratégique du 27 février 2012
 - (xxvi) Code Éthique en date du 18 novembre 2011
- (e) **Rapports du Commissaire aux Comptes**
- (i) Rapport du Commissaire aux Comptes au Conseil d'Administration de la Fondation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 en date du 23 mars 2011 ;
 - (ii) Rapport du Commissaire aux Comptes au Conseil d'Administration de la Fondation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 en date du 30 mars 2011 ;

- (iii) Projet de rapport du Commissaire aux Comptes au Conseil d'Administration de la Fondation pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 en date du 23 mars 2012 ;

1.2 Documents relatifs à Imodev

(a) Documents constitutifs d'Imodev

Statuts de la société Imodev en date du 26 janvier 2010

(b) Assemblées générales d'Imodev

- (i) Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 26 janvier 2010
- (ii) Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2011
- (iii) Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2011

(c) Actionnariat d'Imodev

- (i) Bulletin de souscription CC3D en date du 23 janvier 2010
- (ii) Bulletin de souscription Mme Chantal Compte-Nikiema en date du 23 janvier 2010
- (iii) Bulletin de souscription Fondation 2iE en date du 23 janvier 2010

(d) Contrats conclus avec Imodev

Contrat de maintenance en date du 23 septembre 2010

1.3 Documents relatifs à Innofaso

(a) Documents constitutifs d'Innofaso

Statuts de la société Innofaso en date du 23 mai 2011

(b) Assemblées générales d'Innofaso

- (i) Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 23 mai 2011
- (ii) Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2012

(c) Conseils d'Administration d'Innofaso

- (i) Procès-verbal du conseil d'administration du 12 janvier 2012

(d) Actionnariat d'Innofaso

- (i) Bulletin de souscription Fondation 2iE en date du 23 mai 2011
- (ii) Bulletin de souscription Onyx Environnement en date du 23 mai 2011
- (iii) Acte de cession d'actions en date du 12 janvier 2012

(e) Rapport des Missions de supervision des partenaires au développement

- (i) Rapports de la Mission de Supervision du Projet d'Appui à un Réseau d'Institutions Africaines de Sciences et de Technologie du 31 janvier au 06 février 2011 et du 06 au 08 décembre 2011



- (ii) Rapport de la Mission conjointe (Banque Mondiale-AFD) de Supervision de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement du 28 janvier au 03 février 2012

1.4 **Réglementation**

Loi n°10/92/ADP portant Liberté d'association en date du 15 décembre 1992

2. **PERSONNES INTERROGÉES**

2.1 Fondation 2iE

(a) Monsieur Paul Giniès, Directeur Général de la Fondation

(b) Monsieur Patrick Duval, Directeur des Finances et des Ressources

2.2 Maître Bernardin Sagnon, Avocat à la Cour, conseil de la Fondation

2.3 Maître Vincent Grandil, Avocat à la Cour, associé du cabinet Altexis, conseil de la Fondation

ANNEXE 2

RESPONSABILITE

1. DESTINATAIRE DU RAPPORT

Le présent rapport a été établi et est adressé à son seul destinataire. Il est confidentiel.

2. CHAMP D'APPLICATION

2.1 Sauf stipulation contraire, ce Rapport est établi sur le seul fondement des Documents listés en Annexe 1 et des informations fournies par les personnes que nous avons interrogées dans le cadre de nos investigations.

2.2 Avocats de droit français, nous ne sommes pas compétents pour nous prononcer sur le droit burkinabé. Notre revue des Documents listés en Annexe 1 et les analyses faites dans le présent Rapport sont strictement limitées à leurs aspects factuels et nous nous sommes contentés d'exprimer un avis général sur ces faits en considérant, le cas échéant, que certains principes généraux du droit français pouvaient leur être applicables (par exemple en matière de gouvernance des sociétés commerciales). Le présent Rapport ne constitue pas une revue détaillée des aspects juridiques et comptables de la Fondation et ne peut pas être considéré comme complet et exhaustif.






EFSEAR - KUMBA

UN CENTRE POUR LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
AUX MÉTIERS DU
DEVELOPPEMENT RURAL

M. RIGOBERT MATIKE
CHEF DE LA DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
FORMATION AGRICOLE COOPÉRATIVE ET
COMMUNAUTAIRE

AG de la Fondation 2iE – 6 juillet 2012



Constat : un déficit en RH de niveau intermédiaire (BAC-3 à BAC+2)

Nécessité de création d'un centre de formation à forte vocation professionnelle dans les domaines de

- Mécanisation agricole
- Maîtrise de l'énergie en milieu rural
- Agro industrie
- Maîtrise de l'eau



Kumba

- **Volonté des plus hautes autorités camerounaises** de redynamiser les centres de formations à vocation professionnelle
- Créé par décret présidentiel le 26 juillet 1984, **L'Ecole pour la Formation des Spécialistes en Equipements et Aménagements Ruraux (EFSEAR) de Kumba** a pour ambition de renforcer les capacités nationales et de la sous-région Afrique Centrale dans les métiers de l'eau, de l'énergie, de l'environnement, du génie civil et des mines pour répondre à une demande croissante de cadres moyens pour le développement du secteur rural



Contexte et justification :

L'Ecole pour la Formation des Spécialistes en Equipements et Aménagements Ruraux (EFSEAR) de Kumba a besoin d'être rénovée afin de lui permettre de pourvoir en ressources humaines les secteurs publics et privés engagés dans la modernisation du Cameroun et des pays la sous-région Afrique Centrale.

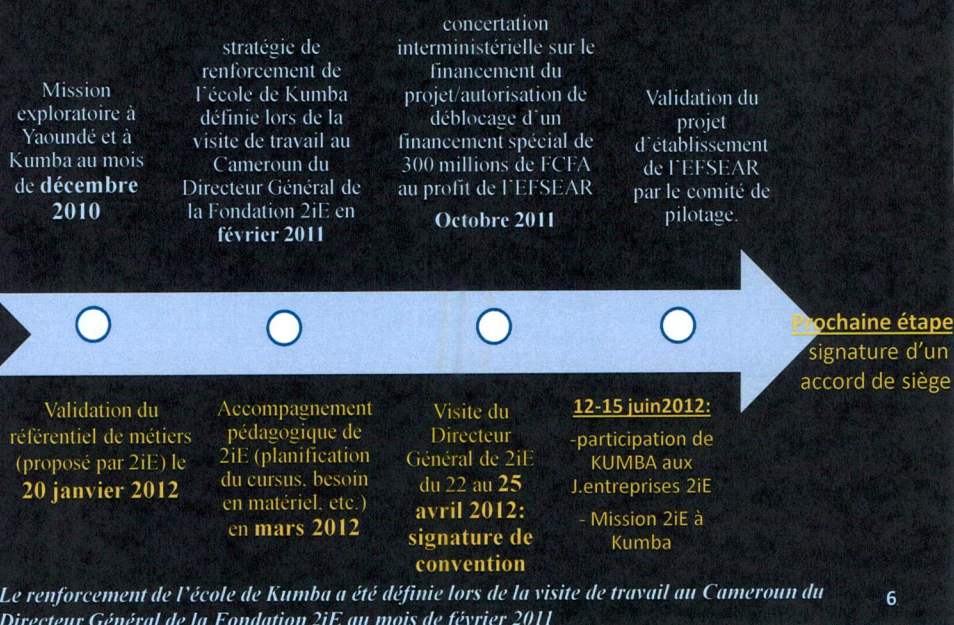
Le Gouvernement du Cameroun a sollicité l'appui de la Fondation 2iE à cet effet.

Objectif global

Renforcer, à travers l'EFSEAR, les capacités nationales et de la sous-région Afrique Centrale dans les métiers de l'eau, de l'énergie, de l'environnement, du génie civil et des mines pour répondre à une demande croissante de cadres moyens pour le développement du secteur rural

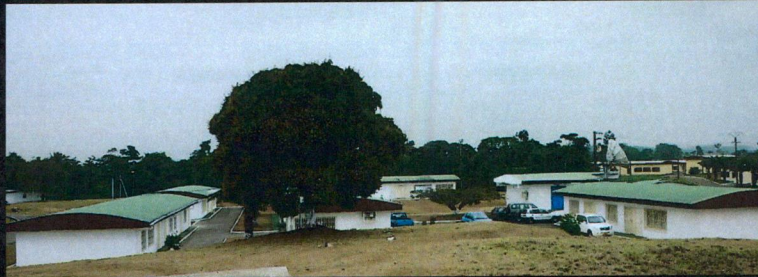


Actions entreprises





Un accord de siège sera bientôt signé entre 2iE et le Gouvernement camerounais



7

le 12890



CAMPUS AFRIQUE CENTRALE

UN CENTRE D'EXCELLENCE
POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE AUX MÉTIERS
DE L'EAU, DE L'ÉNERGIE ET DE
L'ENVIRONNEMENT



M. SÉRAPHIN MOUNDOUNGA

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET TECHNIQUE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE, CHARGÉ DE LA CULTURE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

AG de la Fondation 2iE – 6 juillet 2012



Constat : un déficit en RH qualifiées

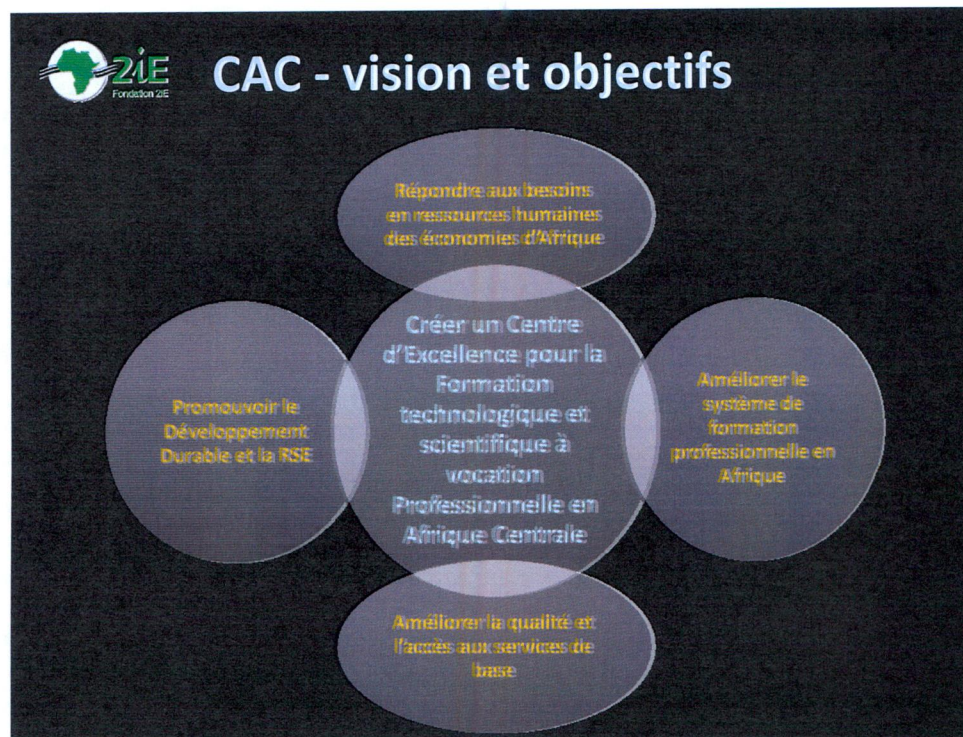
Nécessité de création
d'un centre de
formation à forte
vocation
professionnelle dans
ces domaines

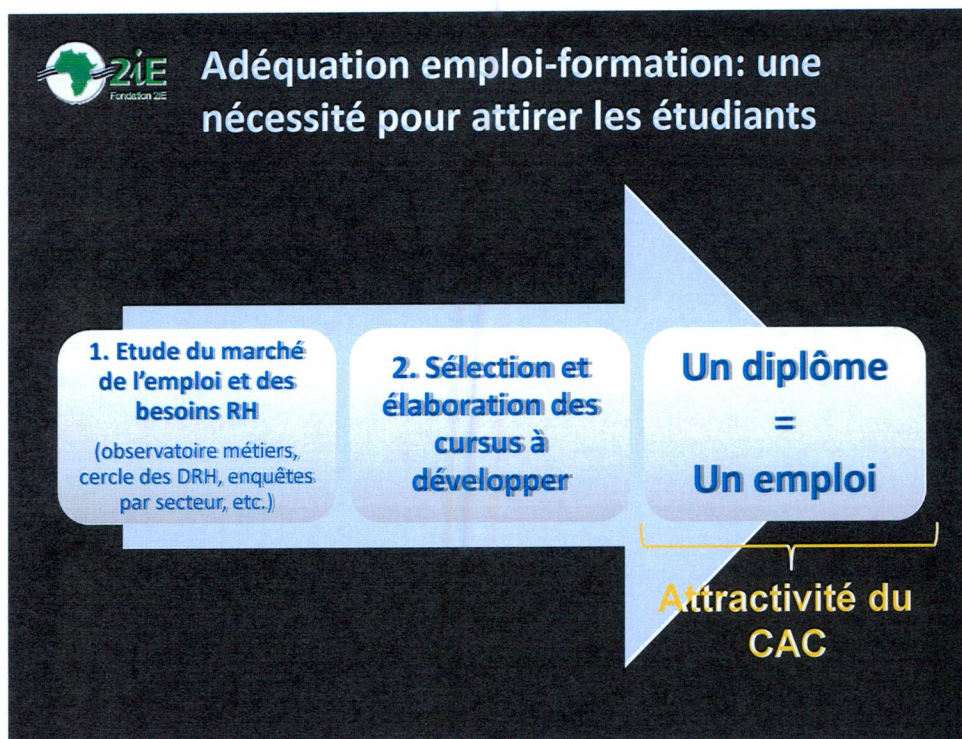
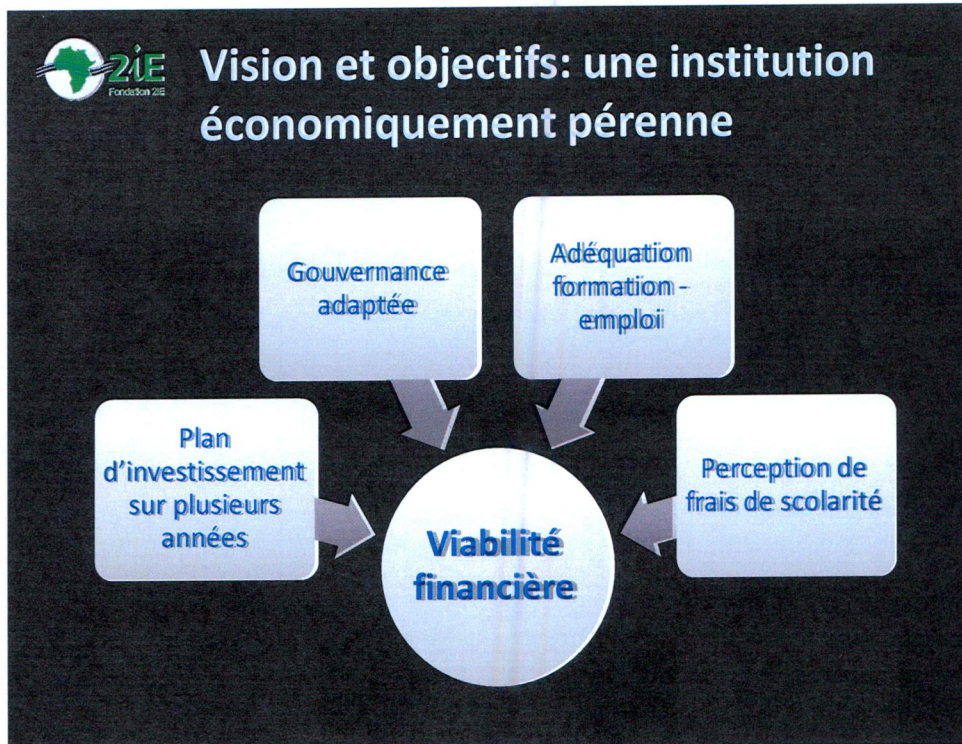
Déficit qualitatif
(compétences
requises)

Déficit crucial en
RH qualifiées dans
les secteurs de
l'Eau, de
l'Électricité, des
infrastructures, de
l'Environnement
et des mines

Déficit multi-
niveaux:
- Opérateurs
- Techniciens
- Cadres

Déficit
quantitatif
(disponibilité des
RH)







Un site idéal: Libreville

- **Volonté des plus hautes autorités Gabonaises** de créer des centres d'excellence
- Depuis 1979, le **Centre des Métiers Jean Violas est l'outil de formation interne du personnel de la SEEG** dans les domaines de l'Eau et de l'Energie,
- C'est **un complexe de 52 hectares** qui fonctionne et est déjà doté d'infrastructures et de personnel
- **L'espace disponible pour des extensions** est grand
- Situé **au cœur de l'Afrique Centrale**

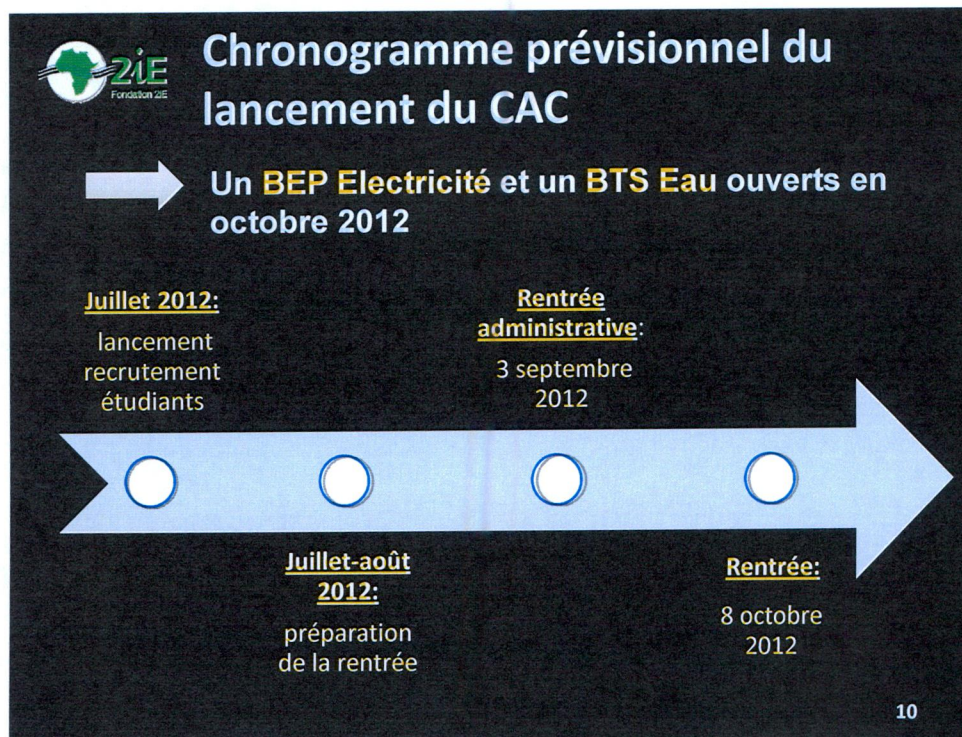
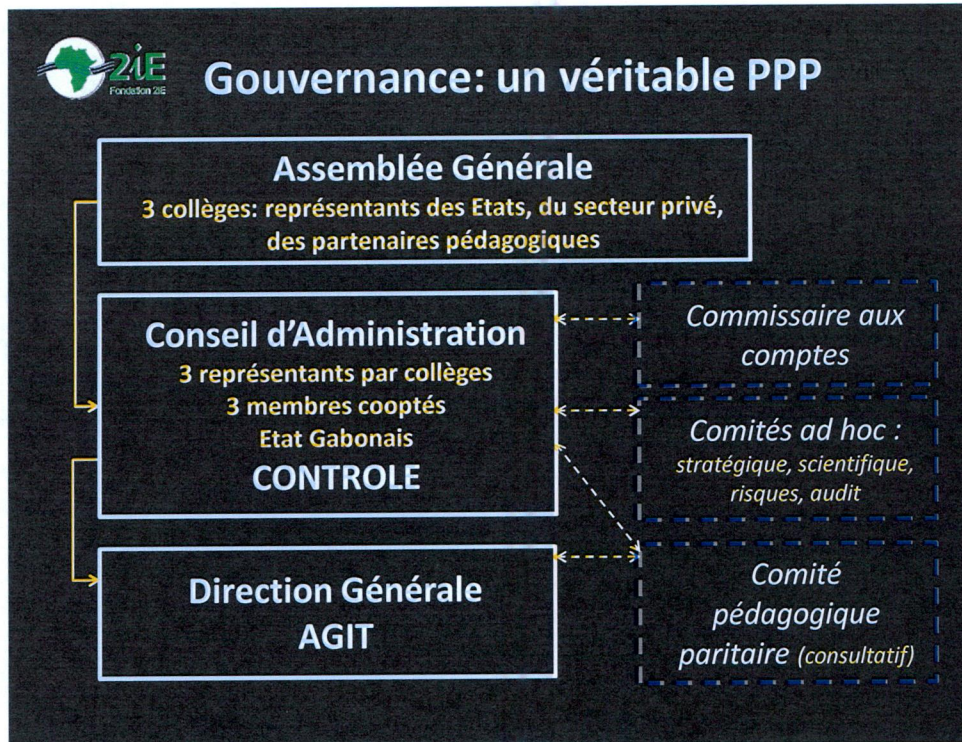


Gouvernance du CAC

Un statut juridique adapté

**Association
à but non
lucratif et
reconnue
d'utilité
publique**

- faire appel à **plusieurs sources de financement** pour subvenir à ses coûts d'investissement et de fonctionnement : Etats, bailleurs, entreprises, étudiants (au travers des frais de scolarité).
- être éligible à des **financements privés et/ou publics**
- Possibilité **d'accord de siège** avec l'état du Gabon
- **Gouvernance de type SA** avec une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration, une Direction Générale, un Commissaire au Comptes, différents comités ad hoc.





Les formations à venir...

Phase 1: 2012/13

- **BEP / Bac professionnel:**
 - Métiers de l'eau
 - Métiers de l'électricité
- **Techniciens supérieurs**
 - Métiers de l'eau
 - Métiers de l'électricité
- **Formation continue qualifiante**

Phase 2: 2013/15

- **Technicien supérieur**
- **Bachelor**
 - Maintenance
 - Génie civil
 - Eau
 - Energie
 - Environnement/déchets
- **Master 2iE**
 - Génie électrique
 - Eau et assainissement
- **Formation continue qualifiante**
- **Formation à distance**

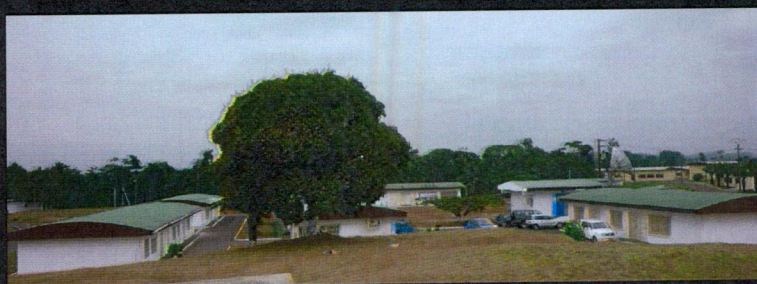
Phase 3: 2015/20

- **Technicien supérieur/ Bachelor:**
 - Génie civil/Mines
 - logistique
- **Master CAC/2iE**
 - Génie civil
 - Mines
 - Environnement
- **Formation continue qualifiante**
- **Formation à distance**



Proposition soumise au vote

Le collège des états est invité à rejoindre le CAC






LE CAMPUS AFRIQUE CENTRALE

Un Centre d'Excellence pour la Formation Professionnelle aux métiers de l'eau et de l'énergie, de l'environnement et des infrastructures

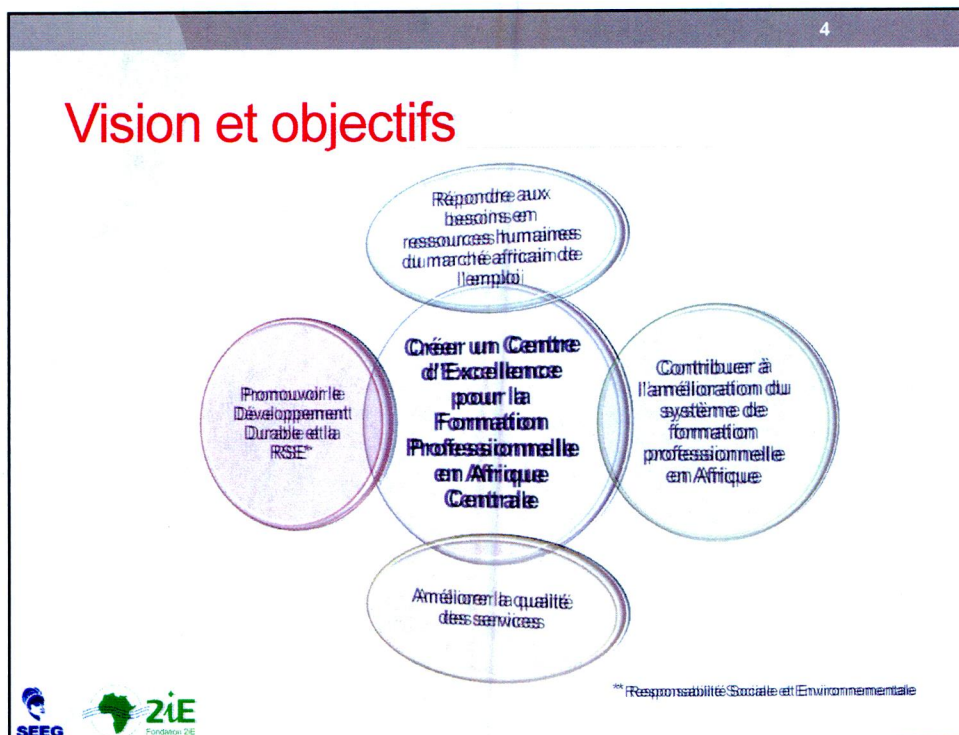
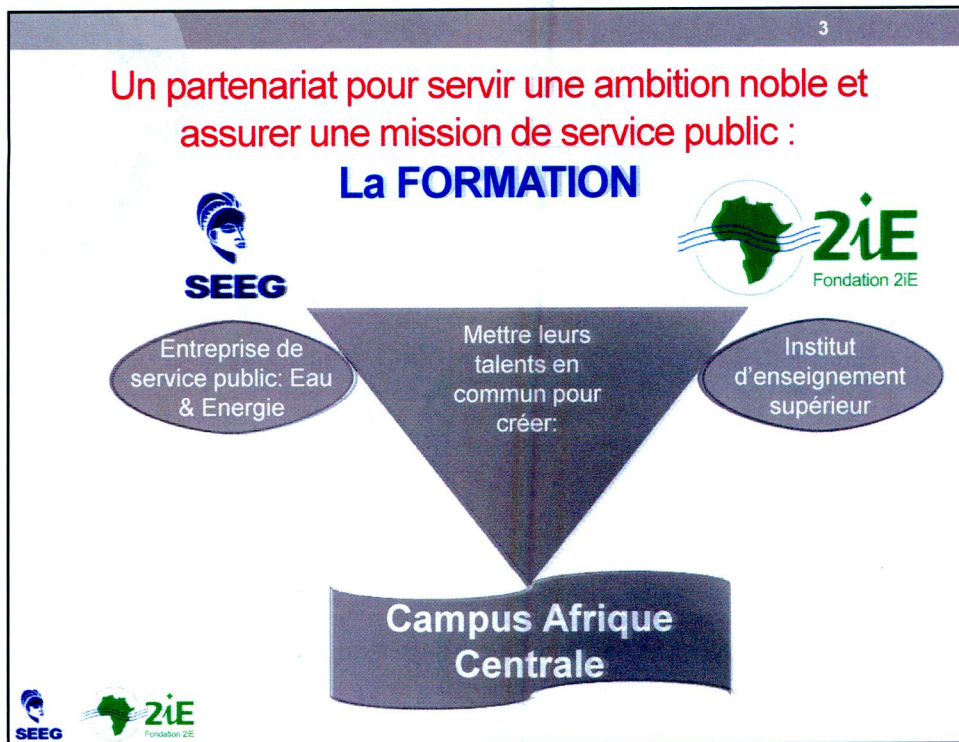
2

Constat – problématique

- **Déficit crucial en ressources humaines qualifiées** dans les secteurs de l'Eau, de l'Electricité, des infrastructures, de l'Environnement et des mines au Gabon et plus généralement en Afrique
- Déficit **quantitatif** et **qualitatif**
- Déficit à tous les niveaux, mais plus particulièrement au niveau « exécution » et « maîtrises »

 **Nécessité de créer un centre de formation professionnel dans ces domaines**





5

Un Campus situé à Libreville

- Depuis 1979, le Centre des Métiers Jean Violas accueille et réalise la formation interne du personnel de la SEEG dans les domaines de l'Eau et de l'Energie, à Libreville
- C'est un complexe de 50 hectares qui fonctionne et est doté d'infrastructures et de personnel
- Il dispose d'un espace important pour la création de nouvelles infrastructures
- Il est situé au cœur de l'Afrique Centrale



Site idéal pour l'installation du Campus Afrique Centrale.



6

Une offre de formation progressive dans les métiers de l'électricité

Type de Formation	An 2012	An 2013	An 2014	An 2015
Filière BAC Pro Métiers Electricité				
BEP Métiers Electricité 1	X	×	X	×
BEP Métiers Electricité 2		X	×	×
BAC PRO Métiers Electricité			×	×
Filière Enseignement sup Electricité				
BTS Métiers Electricité 1		X	×	×
BTS Métiers Electricité 2			×	×
BTS Maintenance Industrielle 1		×	×	×
BTS Maintenance Industrielle 2			×	×
Bachelor Electricité (Option Distribution)			×	×
Bachelor Electricité (Option Transport)				×
Bachelor Electricité (Option Production)				×
Bachelor Electricité (Option CPSSM)				×

A des coûts compétitifs


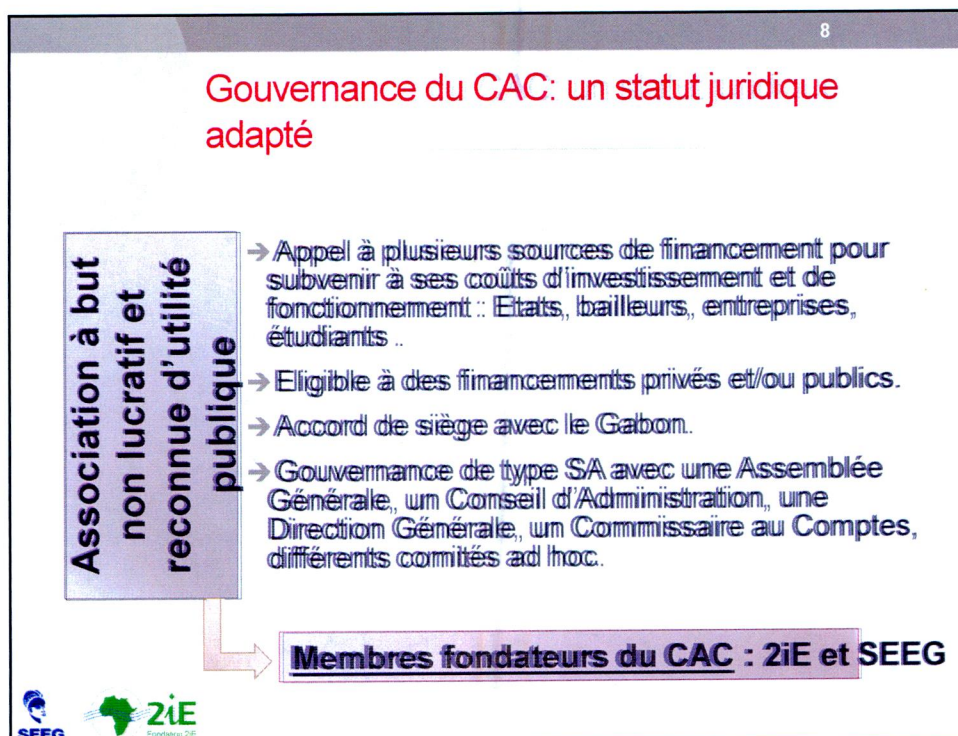


7

Une offre de formation progressive dans les métiers de l'eau et des infrastructures

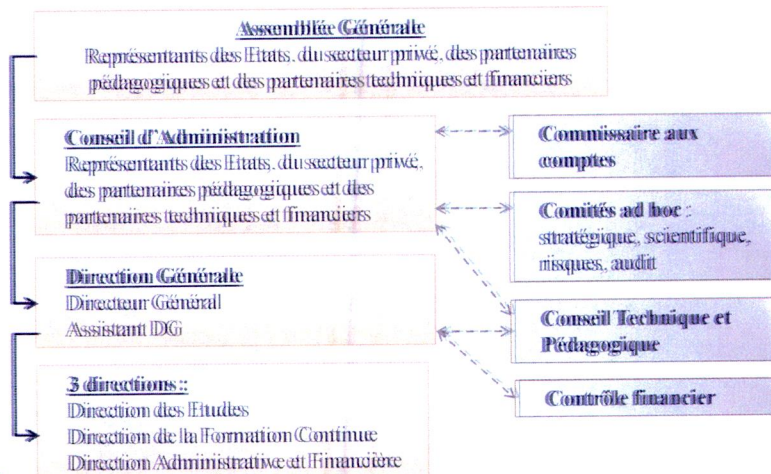
Libellé de la formation	An 2012	An 2013	An 2014	An 2015
Filière BAC Pro Eau & Assainissement:				
BEP Eau 1		×	×	×
BEP Eau 2			×	×
BAC PRO Eau			×	×
Filière Enseignement supérieur Eau & Assainissement:				
BTS Eau 1	X	×	×	×
BTS Eau 2		×	×	×
BTS Génie Civil 1			×	×
BTS Génie Civil 2				×
L3P Eau et Assainissement				
L3P Génie Civil				
L3P Energie				
Bachelor eau et environnement (L1)			X	×
Formation continue et formation à distance:	×	×	×	×

A des coûts compétitifs

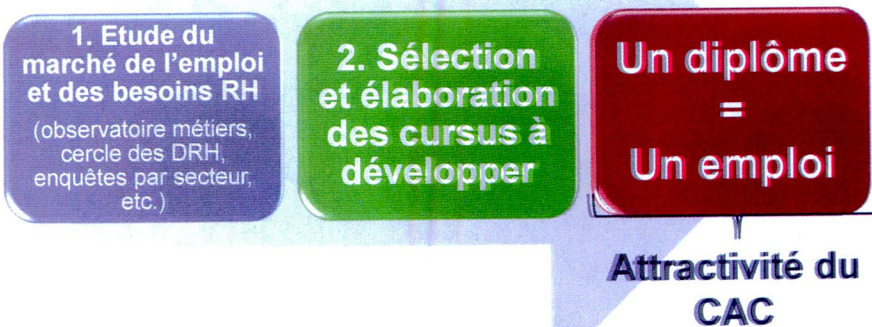
Une gouvernance ouverte aux entreprises et autres partenaires

Entreprises membres de l'AG et du CA



10

Adéquation formation – emploi : une nécessité pour attirer les étudiants



Merci de votre attention



SEEG

BP 2187
Libreville
GABON



01 BP 594
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

